

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2022**

Le premier mars deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué par lettre du vingt-trois février, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, Maire.

1) Nomination du secrétaire de séance

M. Alain DAJON est désigné secrétaire de séance

2) Appel nominal des membres

Présents :

M. Frédéric DUCHÉ, Maire, Mme Martine VANTREESE, M. Jean-Philippe ADAM, M. Gérard LERATE, Mme Sylvie GOULAY, M. Thierry LECOUR, Mme Armelle KRATZ, Mme Jessica RICHARD, Adjoints ; Mme Colette CARON, Mme, M. Alain DAJON, Conseillers Municipaux délégués ; M. Claude LETOURNEUR, M. Christian LEPROVOST, Mme Caroline LEDOUX, Mme Véronique BABIN-PREVOST, M. Willy WUYTS, M. Fabien HEYTENS, Mme Françoise LORENZI, Mme Christiane CHERRIER, M. Pascal PEREAL, Mme Martine SEGUELA, M. François VAUTHRIN, Mme Sandrine DA SILVA, Mme Cyrille MIDAVEN, M. Jérémy BEN BACHIR, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

M. Léopold DUSSART, pouvoir à M. Frédéric DUCHÉ
Mme Aurélie LORTIE, pouvoir à M. Fabien HEYTENS
M. Arnaud TOLLEMER, pouvoir à M. W. WUYTS
M. Eric DELACOURT, pouvoir à M. A. DAJON
Mme Anaïs DAUBENTON

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} mars 2022 à 19 h 00

RAPPORTEURS

I – ADMINISTRATION GENERALE

- | | | |
|---------------------|------------------|---|
| F. DUCHÉ | N°2022-01 | Installation de deux conseillers municipaux suite à démissions |
| F. DUCHÉ | N°2022-02 | Approbation du rapport de la CLECT |
| M. VANTREESE | N°2022-03 | Indemnisation amiable commerçants suite seconde phase travaux place Poussin |
| F. DUCHÉ | N°2022-04 | Convention à usage du vol libre |
| C. LEPROVOST | N°2022-05 | BIO GAZ – Avis du conseil municipal |
| F. DUCHÉ | N°2022-06 | Convention de mise à disposition d'un terrain sur la ZA |

II – FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

- | | | |
|-----------------|------------------|--|
| F. DUCHÉ | N°2022-07 | Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) |
| F. DUCHÉ | N°2022-08 | Actualisation de l'AP/CP Place Poussin |
| A. KRATZ | N°2022-09 | Convention de financement – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires |
| F. DUCHÉ | N°2022-10 | Demandes de subventions DETR/DSIL - Récapitulatif |

III – RESSOURCES HUMAINES

- | | | |
|-----------------|------------------|---|
| A. KRATZ | N°2022-11 | Création d'un poste d'animateur territorial |
|-----------------|------------------|---|

IV – CENTRE SOCIAL

- | | | |
|-----------------|------------------|--|
| A. KRATZ | N°2022-12 | Demande de subvention au réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des parents pour l'année 2022 |
|-----------------|------------------|--|

V – TECHNIQUE ET CADRE DE VIE

- | | | |
|------------------|------------------|--|
| F. DUCHÉ | N°2022-13 | Convention de financement – Aménagement traversée Hameau de Radeval RD 125 |
| T. LECOUR | N°2022-14 | SIEGE 27 – Procès-Verbal de la réunion du comité syndical du 27 novembre 2021 – Porté à connaissance |
| T. LECOUR | N°2022-15 | SVVS : Approbation du nouveau règlement de voirie |

- oOo -

F. DUCHÉ :
Nécrologie :

Attristés par le décès de M. Jack SMRKINIC âgé de 94 ans à l'hôpital de Vernon le 17 décembre 2021. Ami de M. TOMASINI, ancien 1^{er} adjoint de M. Franck GILARD. Exploitant agricole, activiste il a défendu les agriculteurs. Discret mais attaché et dévoué à sa commune Les Andelys. Il était resté fidèle à ses convictions et à ses amis. Sincères condoléances à son épouse et à sa famille.

Nous avons à déplorer le décès de M. Benoit BONDU, survenu le 11 février 2022 à l'hôpital d'Évreux suite à une longue maladie. Ouvrier agricole, il était entré aux services techniques de la commune aux Espaces verts depuis 1987. Agent d'entretien et gardien du stade René TOMASINI depuis 35 ans. Nous adressons nos sincères condoléances à son épouse Catherine et à toute sa famille.

Je vous propose de vous lever pour effectuer 1 minute de silence.

Point situation sanitaire et vaccination :

Actuellement la Normandie a un taux d'incidence qui reste encore élevé à 1 748,1 pour 100 000 habitants. Le département de l'Eure se trouve un peu mieux avec un taux d'incidence à 579, alors ces taux d'incidence il y a encore quelques mois nous paraissaient élevés, puisque l'on a vu ces dernières semaines nous étions montés à quasiment + de 1 500 voir 2 000 cas pour 100 000 habitants et on est plutôt en régression, on a des chutes sur le taux d'incidence de -40,2% sur l'Eure et -34,5% en Normandie. Vous dire que le taux de R0 est à R0,5, que les clusters en Normandie sont au nombre de 177 encore, dont 24 dans le département de l'Eure, avec 15 en EHPAD, 8 en établissements pour handicapés et 1 en établissement pénitentiaire. L'activité hospitalière est à 1 484 personnes hospitalisées pour la COVID dont 99 en réanimation sur l'ensemble de la Normandie, pour ce qui concerne le département de l'Eure nous avons encore 210 personnes hospitalisés dont 9 qui sont encore en réanimation et les taux d'occupation des lits sont entre 39% et 36,7% donc plutôt là aussi en régression. Les taux de positivité se situe encore en Normandie à 28,03%, le seuil d'alerte est à 10%. Dans le département de l'Eure nous sommes à 27,50%.

Sur la vaccination au 20 février 2022 en Normandie, nous étions à 7 536 274 injections effectuées, je n'ai pas de précisions par département. Je vais vous donner la situation du centre de vaccination au 1^{er} mars pour les Andelys en 1^{ère} injection nous avons 4 310 personnes, en 2^{ème} injection 4 752 personnes, en 3^{ème} injection ou rappel 2 949 personnes, ce qui nous donne un total de 12 011 vaccinations pour la ville des Andelys. Sur le nombre d'habitants SNA 11 095 injections, habitants de l'Eure 25 831 et les autres départements que l'Eure nous sommes à 3 882 injections. Ce sont donc près de 53 000 injections qui ont été réalisées depuis l'ouverture du centre le 18 janvier 2021. Nous avons eu une audioconférence avec l'Agence Régionale de Santé les jours derniers, comme la grande majorité des centres de vaccination sur le territoire, le centre de vaccination des Andelys fermera ses portes le 15 mars 2022. Nous sommes en train de solder, si je peux me permettre cette expression, les personnes qui avaient besoin d'une 3^{ème} dose et qui avaient été atteintes de la COVID pour pouvoir les passer. Aujourd'hui la médecine de ville, les pharmacies, ils font ces 3^{èmes} injections donc il y a moins de nécessités à laisser maintenir le centre de vaccination dans la salle des fêtes en sachant qu'aujourd'hui, lorsqu'on vaccine 80 personnes à la journée c'est une grande journée alors qu'on en faisait près de 300 il y a encore quelques mois. Il reste aujourd'hui 2 après-midi de fonctionnement les 2 et 9 mars prochains et après nous fermerons et nous pourrons récupérer la salle des fêtes. Tout ça a été fait bien évidemment en concertation avec l'Agence Régionale de Santé.

Situation en Ukraine :

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,
Paradoxe de l'histoire, il y a près de 80 ans, **Marcel Lefèvre** combattait le nazisme avec ferveur !

Volontaire, il rejoindra la brigade aérienne et composera le socle de l'escadrille « Normandie-Niémen » sur le front russe. Cet aviateur andelysien trouvera la mort des suites d'une opération aérienne en Russie.

Il possèdera la plus haute idée du devoir et du sacrifice à sa patrie, la France.

Mesdames et Messieurs les élus,

La construction européenne est née d'un désir de paix en Europe, après la Seconde Guerre mondiale, avec - entre autres choses - la réconciliation franco-allemande. Quelques esprits visionnaires avaient vu, avant les autres, la nécessité d'une Europe unie.

Notre Europe a d'abord été conçue et créée pour la paix.

Depuis la première fois depuis le Printemps de Prague, en 1968, un pays du continent européen est agressé par un autre pays. La guerre s'invite avec une brutalité que peu imaginait.

Vladimir Poutine a annoncé dans la nuit du 23 et 24 février 2022 **le lancement d'une opération militaire en Ukraine.**

La gravité de la situation pour la paix dans le monde m'invite à faire une courte déclaration.

Malgré les tentatives de médiation de tout horizon, l'Ukraine, à la limite des portes de l'Europe, est désormais sous la pression d'une guerre.

Il n'est pas question, au sein de cette instance qu'est notre Conseil municipal de pointer du doigt, les responsabilités qui ont conduit à cela. Mais je souhaitais par contre vous redire notre attachement commun et viscéral au respect de nos valeurs démocratiques, notre solidarité et notre compassion à l'égard du peuple ukrainien.

L'agression russe sur le territoire ukrainien est un acte inacceptable.

Rien n'est pire que la Guerre.

Seule la démocratie, celle qui mobilise librement les consciences et nourrit les débats au sein de l'opinion publique permet de soutenir véritablement la justice et de regarder en face la vérité.

Notre façon de soutenir l'Ukraine et de conforter l'Europe passe donc également par notre capacité à nous mobiliser tous et individuellement et nous l'étions hier soir, rassemblés avec une soixantaine de personnes dans les jardins de la Collégiale, tous, solidaires, attentifs au discours prononcé par le père Ludovic Bazin.

Chers élus,

Il en va de la réalité de la force et de l'impact de nos valeurs sur la scène mondiale.

Sensibles à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, le Conseil départemental de l'Eure débloquera un fond de solidarité de 50 000 euros vers l'Ukraine à travers la Croix rouge dès la prochaine Commission permanente. Cette somme s'ajoutera aux 300 millions d'euros que la France débloquera pour venir en aide à l'Ukraine.

La Ville des Andelys se mobilisera en accord avec le Conseil municipal et en lien avec les services de l'État et l'ambassade d'Ukraine en France pour accueillir, par le biais des familles andelysiennes désireuses le moment venu, des réfugiés dans le cadre de dispositif d'accueil à l'exemple de ce que nous demande l'État par l'intermédiaire du Préfet.

Nous prendrons également dès aujourd'hui de collecter des produits médicaux et de première nécessité en vue de leur acheminement en Ukraine par l'intermédiaire de la protection civile.

Lors de son discours prononcé ce matin au Parlement Européen, le président de l'Ukraine Volodimir ZELENSKY nous demande : je le cite, « Prouvez que vous êtes avec nous, prouvez-nous que vous ne nous abandonnez pas, et que vous êtes vraiment des Européens ».

Nous devons impérativement nous inscrire dans le courage de cet homme qui lutte avec son peuple contre l'oppression et la tyrannie.

Aux Andelys, comme partout sur le territoire Français, nous devons être à la hauteur de l'espoir qu'il place en nous.

Toutes les informations sur le sujet seront disponibles sur le site de la Ville et l'application mobile des Andelys.

Points à soumettre au vote :

- Que nous décidions de maintenir le drapeau russe au pied de l'avion.
- Le gel des festivités célébrant les 80 ans du « Normandie-Niémén » sous condition de l'évolution de la situation.
- La Ville centralise un listing des familles désireuses d'accueillir des réfugiés...
- Dans le cadre de la solidarité nationale, l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile s'associent afin de proposer une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons sur place, je vous propose donc de centraliser les dons matériels en mairie.

Source : AMF

L'objectif de cette opération commune est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

Ce partenariat a également pour objectif de fournir un appui logistique aux communes. Grâce au maillage territorial de la Protection Civile, les maires peuvent se rapprocher des structures territoriales de la Protection Civile pour la récupération des matériels collectés.

Pour David Lisnard, « ce partenariat doit permettre aux communes qui se mobilisent de bénéficier du soutien logistique des équipes de la Protection civile pour acheminer la collecte jusqu'en Ukraine ».

Par ailleurs, pour assurer cette mission de solidarité l'AMF invite l'ensemble des communes et intercommunalités de France à contribuer et à relayer l'appel à la générosité publique de la Protection Civile via le site : <https://don.protection-civile.org>

Je vous propose avant de clore, **une minute de silence** en hommage aux victimes et aux populations déplacées.

- oOo -

Approbation des Procès-Verbaux des séances du 16 novembre et du 14 décembre 2021 :

Approuvés à l'unanimité

- oOo -

I – ADMINISTRATION GENERALE

2022-01 – Installation de deux conseillers municipaux suite à démissions

Le rapporteur rappelle que Monsieur et Madame DELACOUR, Fabienne et Christophe, conseillers municipaux, ont fait part à Monsieur le Maire de leur décision de démissionner de l'ensemble de leurs fonctions.

L'article L. 270 du Code électoral, sur les conditions de remplacement d'un Conseiller municipal dont le siège est devenu vacant, dispose que : « *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. (...)* »

Le Code électoral ne prévoit aucune procédure particulière en la matière. En conséquence, la démission d'un Conseiller Municipal a pour effet de conférer la qualité de Conseiller Municipal au suivant de la liste dont il est issu.

En l'espèce, les démissions de Monsieur et Madame DELACOUR confèrent la qualité de Conseiller Municipal aux suivants de la liste « Rassemblement Andelysien », soit Monsieur Daniel COURVOISIER, Madame Delphine BRIONNE-BEQUET puis Monsieur Frantz CHAUVRY et Madame Angélique DEREPPER. Néanmoins ces derniers ne souhaitent pas siéger au conseil municipal, conférant à Monsieur Jérémy BEN BACHIR et Madame Anaïs DAUBENTON, suivants de la liste « Rassemblement Andelysien » la fonction de conseiller municipal.

Par ailleurs, les démissions successives et leurs remplacements par de nouveaux Conseillers Municipaux, conduisent l'assemblée municipale à modifier la composition des commissions permanentes. Ainsi, il est demandé aux membres du Conseil municipal de procéder à l'installation de Monsieur Jérémy BEN BACHIR et de Madame Anaïs DAUBENTON et de les intégrer dans les commissions suivantes :

Monsieur Jérémy BEN BACHIR

- Appel d'Offres (Titulaire)
- Délégation de Service Public (Suppléant)
- Finances
- Patrimoine, Tourisme et Cadre de Vie
- Solidarités, Habitat Social, Handicap, Santé, Séniors
- Transition écologique, Biodiversité, Agriculture et Propreté

(Commissions Madame Fabienne DELACOUR)

Madame Anaïs DAUBENTON

- Appel d'Offres (Suppléante)
- Délégation de Service Public (Titulaire)
- Affaires Générales, Dynamisation commerciale, Développement Urbain, Sécurité
- Culture, Loisirs, Manifestation, Vie associative
- Éducation, Jeunesse et Démocratie Participative
- Travaux, Infrastructures et vie sportive

(Commissions Monsieur Christophe DELACOUR)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-22 ;

Vu le Code Électoral ;

Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 16 juin 2020 et 6 octobre 2021, désignant les membres des Commissions municipales

Vu les courriers de démission de leur mandat de Monsieur et Madame DELACOUR, conseillers municipaux ;

Vu le refus de siéger au Conseil Municipal exprimé par Monsieur Daniel COURVOISIER, Madame Delphine BRIONNE-BEQUET puis Monsieur Frantz CHAUVRY et Madame Angélique DEREPPER, suivants de la liste, « Rassemblement Andelysien » ;

Vu la position de Monsieur Jérémy BEN BACHIR et Madame Anaïs DAUBENTON sur la liste « Rassemblement Andelysien » (Élections municipales 2020) ;

Considérant qu'en raison des démissions successives, il convient de procéder à l'installation de deux nouveaux conseillers municipaux ;

Considérant la nécessité de modifier la composition des commissions municipales ;

Considérant la position de Monsieur Jérémy BEN BACHIR et Madame Anaïs DAUBENTON, suivants de liste ;

DECIDE

Article 1 - DE DÉSIGNER Monsieur Jérémy BEN BACHIR, Conseiller Municipal, membre des Commissions municipales suivantes :

- Appel d'Offres (Titulaire)
- Délégation de Service Public (Suppléant)
- Finances
- Patrimoine, Tourisme et Cadre de Vie
- Solidarités, Habitat Social, Handicap, Santé, Séniors
- Transition écologique, Biodiversité, Agriculture et Propreté

Article 2 - DE DÉSIGNER Madame Anaïs DAUBENTON, Conseillère Municipale, membre des Commissions municipales suivantes :

- Appel d'Offres (Suppléante)
- Délégation de Service Public (Titulaire)
- Affaires Générales, Dynamisation commerciale, Développement Urbain, Sécurité
- Culture, Loisirs, Manifestation, Vie associative
- Éducation, Jeunesse et Démocratie Participative
- Travaux, Infrastructures et vie sportive

Article 3 - RAPPELLE que tout conseiller municipal, membre d'une commission a la possibilité de changer de commission au cours du mandat municipal, sous réserve que les critères de représentation proportionnelle et de respect du nombre maximal de membres présents au sein des commissions municipales soient respectés.

Article 4 - PRÉCISE que tout changement devra être validé par le Maire au préalable, après demande écrite du conseiller municipal

Article 5 - Ampliation de la présente sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure.

Vote à l'unanimité.

2022-02 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le rapporteur rappelle que Lors de sa séance du 23 septembre 2021, le Conseil Communautaire de Seine Normandie Agglomération a créé la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts. Cette commission est composée des représentants désignés par chaque commune.

La réunion de la CLECT du 16 décembre 2021 a validé les attributions de compensation provisoires telles que présentées en annexe, sachant que les attributions de compensation définitives seront votées lors du Conseil Communautaire du 31 mars 2022. Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le rapport ci-joint de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Seine Normandie Agglomération, en date du 16 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 *nonies* C ;

Vu les statuts de Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 novembre 2021 portant désignation des représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées – CLECT ;

Vu le rapport établi par la commission locale d'évaluation des charges transférées le 16 décembre 2021, notifié aux communes par courrier du président de ladite commission en date du 27 décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commissions des finances lors de sa séance du 21 février 2022,

Considérant que le rapport de la commission locale des charges transférées est approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver le rapport ci-joint de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Seine Normandie Agglomération, en date du 16 décembre 2021.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier et à Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

N°2022-03 – Indemnisation amiable commerçant suite seconde phase travaux place Poussin

Le rapporteur rappelle que le projet de réaménagement urbain et paysager de la place Poussin a été présenté au conseil municipal du 26 février 2019. La première phase de travaux a eu lieu au dernier trimestre 2019, la seconde phase prévue en 2020 a dû être reportée en raison de la crise sanitaire.

Elle s'est donc déroulée en 2021, du 4 janvier au 3 décembre.

A l'instar de la première tranche, ces travaux ont généré des désagréments, susceptibles d'avoir causé un préjudice commercial pour les riverains professionnels situés au droit desdits travaux.

Ces travaux se sont déroulés par phases et ont impacté les commerçants situés :

- sur le pourtour de la place Nicolas Poussin à l'Est des n° 13 (Thélem) au n° 1 Paradis du fruit) ; au Nord des n° 2 Crédit Mutuel au 26 Bar le Nicolas Poussin et à l'Ouest des n° 30 (Orpi et Au Fleurs du temps),
- rue Pierre Corneille des n°11 (Open optique) au n° 1 l'Empereur opticien et 4 (Ex'im) et 6 (kebab Marmara),
- rue Marcel Lefèvre n° 65 (le Palais de la Bière) et des n° 49 (Jakadi jouets) au n° 43 (ACDC),
- avenue du Général de Gaulle n° 32 (bar au Fil de l'Eau) et n° 30 (GLM).

Conformément au plan annexé à la présente délibération.

La municipalité a souhaité reconduire le même dispositif d'indemnisation que celui de la première tranche de travaux, à savoir la mise en place d'une Commission de Règlement Amiable en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie (CCI).

La commission est présidée par un représentant du tribunal administratif de Rouen. Elle sera composée de deux représentants de la commune, d'un représentant de la CCI Portes de Normandie et d'un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Eure.

Vous trouverez également en annexe le projet de règlement intérieur ainsi que le modèle de dossier de demande d'indemnisation amiable. Les dossiers complets d'indemnisation seront recevables jusqu'à mi-mai 2022 inclus.

Après avis de la commission de règlement Amiable et décision d'indemnisation du Conseil municipal, un protocole d'accord, dont le modèle sera présenté lors du conseil municipal de juillet pour approbation, sera signé avec le demandeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la présentation du projet de réaménagement urbain et paysager de la place Poussin lors du conseil municipal du 26 février 2019,

Vu le règlement intérieur de la Commission de Règlement Amiable, le modèle de dossier d'indemnisation amiable et le plan des commerçants concernés, annexés,

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires générales, dynamisation commerciale du 10 février 2022 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances du 21 février 2022 ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir et d'accompagner les commerçants,

DECIDE

Article 1 : D'ADOPTER le principe de création d'une Commission de Règlement Amiable pour cette seconde phase de travaux.

Article 2 : D'APPROUVER le règlement intérieur, le modèle de dossier de demande d'indemnisation et le périmètre également annexés.

Article 3 : DE DESIGNER M. le Maire et Martine VANTREESE en qualité de représentants de la commune au sein de ladite commission.

Article 4 : D'AUTORISER le Maire ou son adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Article 5 : En vertu de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 6 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 7 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure.

M. SEQUELA : Sur ce dispositif c'est bien de le créer, parce que comme on l'a vu dans la commission des affaires générales, il y a d'autres villes qui n'ont pas fait le même effort, donc c'est quand même notable. Il y a peut-être l'article sur lequel pour les personnes qui n'avaient pas de chiffre d'affaires par rapport au temps passé, il y a un article qui dit qu'il est possible qu'ils présentent éventuellement un dossier, c'est intéressant parce que sur la place on a quand même des commerçants qui n'ont pas eu forcément de chiffre d'affaires sur les années souhaitées.

F DUCHÉ : Ce n'est pas le chiffre d'affaires que l'on prend en considération, c'est la marge brute.

M. SEQUELA : On a pris sur N-2, on n'a pas pris l'année 2020. C'est plutôt bien parce qu'on peut dire qu'il y a des commerces qui ouvrent mais on peut quand même déplorer et être attristé par la fermeture du fleuriste « les fleurs du temps ».

F. DUCHÉ : Ce n'est pas la ville qui décide de qui ouvre et qui ferme.

M. SEQUELA : C'est un drame pour cette personne, et je pense que les travaux et le COVID ont eu raison de son activité à cette personne.

F. DUCHÉ : Il faut lui dire qu'elle n'hésite pas à nous saisir, qu'elle n'hésite pas à aller voir la Maire Adjointe en charge de ça. On a des dispositifs qui existent là-dessus, mais quand on n'est pas saisi...

M. SEQUELA : Mais bon elle a fermé et je pense qu'elle est très mal, et je pense que ce serait bien de pouvoir la recontacter si possible. Et pour ce que vous avez dit tout à l'heure, on a déjà fait un article dans la presse où on s'exprimait sur la place du marché, je pense que du sondage il n'y aurait pas dû en avoir parce qu'il y avait une décision qui avait été prise au départ et qu'il suffisait de l'appliquer. Si on avait normalement fait appel à la démocratie participative au sondage, il fallait le faire avant de couper 52 arbres et faire une place en béton.

F. DUCHÉ : Madame SEQUELA, ne recommencez pas, c'est vraiment pénible. Vous restez sur le dossier ou je vous coupe la parole, on accélère.

M. SEQUELA : Je voterai pour qu'il reste où il est. Je remercie Madame VANTREESE de faire le travail qu'elle fait pour qu'il y ait une indemnisation des commerçants et je pense que c'est très important pour eux et qu'il le faut absolument, et je pense qu'ils ont une petite bulle d'air qui leur est arrivée avec le marché. Nous avons lu dans l'impartial l'article qui avait été fait et je pense que cette bulle d'air il faut qu'on la concrétise pour plus tard.

F. DUCHÉ : Mais encore une fois, j'entends votre propos, je n'ai pas 50 solutions quand je mets quelque chose à la vox populi, j'écoute la vox populi ! Sinon on consulte les Français pour savoir s'ils veulent de l'Europe ou pas de l'Europe, on ne tient pas compte du référendum et on passe par la voix gouvernementale.

M. SEQUELA : C'est Sarkozy c'est votre Leader...

F. DUCHÉ : Cela peut être Sarkozy, ça peut être Chirac, le général De Gaulle, je n'en ai rien à faire, je vous dis simplement quand on consulte la population, on écoute la population. Demandez à Hidalgo si elle consultait la population sur les problématiques dans sa propre commune elle serait certainement enclin à changer effectivement durablement les choses et ce n'est pas qu'un problème de bétonisation, mais plutôt dans la dératisation. J'aimerais bien qu'à un moment vous puissiez être positive, il y a toujours un c'est bien Mais...

M. SEQUELA : Je peux tout de même avoir des mais... sinon M. DUCHÉ je serais dans votre majorité et ce n'est pas le cas.

F. DUCHÉ : Je ne l'espère plus, un jour j'y ai cru mais je me suis dit ce n'est pas possible. La maladie est incurable. Mais je crois en la rédemption.

Vote à l'unanimité.

N°2022-04 – Convention à usage du vol libre

Le rapporteur rappelle que Monsieur Roland WACOGNE, Vice-Président du Club Eurenciel-MJC et responsable pour le département de l'Eure des sites de Vol Libre a pris contact avec la commune parce qu'en prospectant en survol la commune pour trouver de nouveaux sites, il a repéré un terrain.

Ce terrain se situe au lieudit La Mare aux Saules. La surface nécessaire, soit 4 000 m² (50 m x 80 m) sur la parcelle cadastrée ZM 257, est délimitée sur le plan annexé.

Il répond aux besoins de cette activité sportive en raison de sa situation, sa nature et de sa configuration, M. WACOGNE a proposé la signature de la convention annexée entre la commune et la Fédération de Vol Libre.

L'annexe jointe correspond aux modifications demandées par la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention d'autorisation à usage en vue de la pratique du vol libre ainsi que son annexe ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires générales, dynamisation commerciale du 10 février 2022 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances du 21 février 2022 ;

Considérant que le terrain se prête à cet usage ;

DECIDE

Article 1 : **D'AUTORISER le Maire** ou son Adjoint délégué à signer la convention d'autorisation à usage en vue de la pratique du vol libre ainsi que son annexe.

Article 2 : En vertu de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure ainsi qu'à la Fédération Française de Vol Libre

Article 4 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Vote à l'unanimité.

N°2022-05 – BIO GAZ – Avis du conseil municipal

Le rapporteur rappelle que par arrêté n° DCAT/SJIPE/MEA/21/088, le Préfet de l'Eure a prescrit une enquête publique relative à la demande déposée par l'établissement BIOGAZ de GAILLON concernant l'extension du plan d'épandage de digestats sur 31 communes du département de l'Eure, dont la commune des Andelys.

Vous trouverez en annexe deux plans de localisation des parcelles concernées par ledit plan d'épandage.

Cette enquête se déroule pendant 33 jours consécutifs du lundi 24 janvier 2022 à 9h00 au vendredi 25 février à 19h00.

Comme l'expose la fiche de synthèse, la société BIOGAZ de GAILLON exploite une usine de méthanisation implantée sur le territoire de Gaillon et valorise plusieurs types de déchets :

- des déchets organiques solides ou pâteux ;
- des déchets organiques liquides,
- des bio-déchets déconditionnés.

Ce procédé est à l'origine de la production d'énergie thermique, utilisée pour le chauffage du site et de structures de la Communautés de Communes, et d'énergie électrique injectée sur le réseau ERDF.

La matière issue de la dégradation biologique des déchets cités précédemment ressort sous forme d'effluent appelé « digestat de méthanisation ». Ces digestats sont extraits des cuves de process, stockés sur site puis épandus sur les parcelles agricoles en tant qu'amendement.

Les digestats provenant de l'usine de méthanisation sont de très bonne qualité vis-à-vis des paramètres relatifs à l'innocuité : leurs teneurs en éléments traces métalliques et composés traces organiques sont très inférieurs aux seuils admis par la réglementation en vigueur.

Afin de limiter les odeurs, l'enfouissement des digestats aura lieu au maximum dans les 48 heures après épandage. Le délai sera ramené à 24 heures en cas de fortes chaleurs.

L'utilisation de la rampe à pendillards permet de déposer l'effluent en surface du sol ce qui limite considérablement la volatilisation du produit en sortie de citerne, ce qui est à l'origine des odeurs.

De plus, il présente un intérêt agronomique en azote et phosphore pour les cultures épandues. Vous trouverez en annexe deux plans du zonage d'épandage des digestats sur le territoire de la commune.

Les périodes d'épandage des digestats sont les suivantes :

- de février à avril : sur céréales d'hiver en place et avant culture de printemps,
- de juillet à octobre : avant colza, avant/sur CIPAN et avant céréales d'hiver.

Aucun épandage n'a lieu en dehors des terres régulièrement exploitées.

Le plan d'épandage permettra d'apporter des éléments nutritifs en quantité juste nécessaire par une gestion raisonnée des fumures.

Pour de plus amples explications, vous trouverez en annexe le dossier de présentation du projet et le résumé non technique.

L'avis du conseil municipal est sollicité sur ce dossier et conformément à l'article R 181-38 du Code de l'environnement, cet avis ne pourra être pris en compte que s'il est exprimé, au plus tard, dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la commission Transition Écologique, Biodiversité, Agriculture, Propreté publique, cause animale a émis un avis favorable lors de sa réunion du 9 février 2022 ;

Vu l'avis favorable (2 contre) de la commission des Affaires Générales, Dynamisation commerciale, Développement urbain et Sécurité lors de sa réunion du 10 février 2022 ;

Vu l'avis favorable (1 abstention) de la Commission des Finances du 21 février 2022 ;

Considérant que le conseil municipal de chaque commune où le dossier a été déposé est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête ;

Considérant que le pétitionnaire présente dans son dossier des éléments relatifs aux mesures de prévention et de protection mises en place pour limiter les risques sanitaires liés à l'épandage ;

DECIDE

Article 1 : **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** à l'extension du plan d'épandage de digestats sur le territoire de la commune par l'établissement BIOGAZ de GAILLON, au vu des informations communiquées.

Article 2 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure.

Article 3 : En vertu de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 4 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

F. VAUTHRIN : Nous nous sommes longuement interrogés sur cette délibération, dans le dossier qui nous a été présenté, notamment par Biogaz, la technique de méthanisation nous est présentée comme présentant un certain nombre d'avantages, comme vous avez cité. Elle permet notamment le recours aux énergies fossiles, d'une part en évitant l'incinération des déchets et d'autre part en utilisant ce biogaz pour chauffer des habitations, des infrastructures publiques, comme la piscine de Gaillon par exemple. Elle permet aussi de limiter le recours des agriculteurs à des intrants ajoutés de synthèse eux même issus d'énergie fossile et dont on sait que le coût carbone est désastreux, grâce à l'épandage des digestats dans les sols. Ces digestats étant produit localement grâce à des déchets locaux on limite aussi le coût carbone lié à leur transport.

Ces avantages semblent conférer à la méthanisation un bilan carbone très positif. Nous pourrions alors penser que cette technique est une véritable arme dans la lutte des émissions de gaz à effet de serre et donc le réchauffement climatique.

Seulement voilà si on creuse un peu plus le sujet, et qu'on ne se contente pas de lire le dossier technique qui a été fourni par l'exploitant biogaz de Gaillon, on se rend compte que la méthanisation est loin d'être une solution miracle et que tout n'est pas si merveilleux dans le meilleur des mondes. Pour preuves si on prend le rapport de l'ADEME ou de France Nature Environnement, il considère le bilan carbone de la méthanisation comme généralement positif, mais également il rappelle qu'il peut être rapidement remis en cause si certaines pratiques et certaines précautions ne sont pas mis en œuvre scrupuleusement.

Par exemple des installations défectueuses peuvent être à l'origine d'important rejet de méthane dans l'atmosphère, un gaz dont l'impact sur l'effet de serre est 25 fois plus important que le CO₂. Des techniques d'épandage de digestats non adaptées ou défectueuses également peuvent entraîner des émanations de protoxyde d'azote dans l'atmosphère, un gaz à effet de serre toxique mais aussi d'ammoniac. De plus le rachat à bon prix de déchets par les exploitants méthaniseurs peuvent amener les exploitations agricoles à produire des cultures non plus à but alimentaire, mais des cultures à but énergétique. France nature environnement estime d'ailleurs que l'utilisation de plus de 10% de matières issues de cultures énergétiques et l'absence d'un plan pour diminuer le recours à ces cultures ne sont pas compatibles avec une production d'énergie durable et respectueuse de l'environnement.

Seulement dans le dossier aucun plan de ce type n'y figure. De même le recours à la méthanisation ne doit pas nous dédouaner de politique de réduction des déchets à la source, indispensable à la lutte contre le réchauffement climatique. Ainsi elle ne doit pas servir de caution verte à une agriculture industrielle intensive ou à notre production massive de déchets. Nous regrettons que cette problématique ne soit pas non plus traitée dans le dossier technique qui nous a été fourni ce soir. Interrogeons-nous maintenant sur les digestats en eux-mêmes, car c'est un plan d'épandage de ces digestats que vous soumettez au vote. Contrairement à ce qu'explique l'exploitant du site de Gaillon concernant l'épandage de ces digestats est loin d'être anodin pour l'environnement surtout dans des sols karstiques, c'est-à-dire dans des sols calcaires comme les nôtres, où les polluants se retrouvent très rapidement dans les nappes phréatiques. Tout d'abord la méthanisation ne dégrade pas l'azote contenue dans les intrants, l'épandage des digestats ne répond donc pas aux problèmes de pollution liés aux nitrates et à l'usage excessif d'engrais en agriculture. Tout comme les autres produits fertilisants il doit être utilisé avec précaution et particulièrement dans les zones naturelles sensibles. De plus le digestat comporte les mêmes défauts que les matières organiques qu'on a incorporées dans le méthaniseur, ainsi les polluants chimiques tel que les métaux lourds, les résidus de plastique, les résidus de médicaments qui seraient présents dans les intrants, telles que les boues des stations d'épuration par exemple, ont toutes les chances de se retrouver entièrement ou en partie dans les digestats donc de se retrouver dans les sols et les nappes phréatiques.

Enfin, parmi les intrants, certains comme les lisiers, les fumiers ou les boues de stations d'épurations contiennent des micro-organismes pathogènes, des virus, des bactéries des parasites d'origine intestinale. Ils peuvent également contenir des bactéries résistantes aux antibiotiques en plus ou moins grande quantité. On peut donc légitimement se poser la question de savoir si ces micro-organismes indésirables, survivent à la méthanisation et donc risquer de se retrouver dans les digestats et par voie de conséquence dans les sols et dans les eaux. Face à ces risques la position de l'ADEME et de France nature environnement est la suivante : il faut un contrôle régulier des digestats, une vigilance sur la qualité des intrants est indispensable, tout en gardant en tête que ne pas répandre de digestats revient pour beaucoup d'exploitations agricoles à épandre des engrais chimiques dont l'impact environnemental global est bien supérieur à ces digestats. Toutefois dans le dossier qui nous est fourni ce soir, les chiffres de mesure des polluants des digestats, même s'ils répondent aux normes sont fournis uniquement par l'exploitant, de même que les protocoles d'épandages qui nous sont proposés, ne semblent pas avoir été vérifiés ni par la DREAL ni par tout organisme de contrôle indépendant. Devoir faire confiance aux seules données fournies par l'exploitant lui-même, nous semble après toutes ces interrogations un petit peu léger et nous amène à douter des conséquences de ce plan d'épandage sur notre environnement. Alors comme le dit si bien le proverbe : « dans le doute abstiens-toi ». C'est pour ça que nous nous abstenons ce soir sur cette délibération. Car le dossier fourni par cet exploitant ne nous semble pas à la hauteur des enjeux environnementaux liés à ce plan d'épandage. Pour l'ensemble des points abordés je vous invite à consulter l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale qui a été rendue le 16 septembre 2021 et qui met un certain nombre de réserves sur ce projet, notamment sur les points que nous venons d'évoquer.

F. DUCHÉ : Merci M. VAUTHRIN, la parole est à M. LEPROVOST.

C. LEPROVOST : Je vais répondre très rapidement. D'abord vous rassurer, je ne me suis pas fié seulement aux documents, qui ont été faits par Biogaz, par les services de l'État et par la Préfecture. Vous n'avez pas lu complètement. Ça c'est la première chose. Je suis d'accord sur la plupart des choses que vous avez dites, c'est une question de contrôle, c'est une question de volume, je mettrais de côté les attaques que vous faites vis-à-vis de l'agriculture traditionnelle.

F. DUCHÉ : Peut-être quand même préciser que la loi interdit, enfin il y a un seuil de production qui ne doit pas excéder de mémoire 15% pour alimenter un méthaniseur. On ne peut pas produire pour rentrer du fourrage dans le méthaniseur. Il faut aller jusqu'au bout des choses quand on présente un dossier.

C. LEPROVOST : Je pourrais y passer autant de temps que M. VAUTHRIN parce qu'on a les mêmes lectures, je n'ai pas fait de copier-coller quand j'ai préparé ce document j'ai quelques notes mais c'est tout. Mais copier-coller c'est une façon aussi d'apprendre des choses et vous avez bien appris ces choses-là. Tout ce que vous avez dit est vrai. C'est une question de contrôle, c'est une question de respect de la réglementation. Maintenant vous ne voulez pas des engrais chimiques, vous ne voulez pas du digestat, vous voulez revenir peut-être à l'époque de 1800 pour nourrir la planète, je ne sais pas. Mais ce n'est pas le lieu, on a passé déjà beaucoup de temps là-dessus on en parlera en commission de transition écologique. Je suis tout à fait prêt à écouter vos solutions miracles, parce qu'à priori vous avez les solutions miracles pour faire vivre cette terre. Et pour arriver, puisque vous le souhaitez également, puisque Mme SEGUÉLA l'a voté en PCAET à 100% ENR à l'horizon 2040 sur notre territoire. Je suis prêt à prendre les bonnes idées, encore faut-il en avoir et pas seulement lire une litanie de choses, qui sont vraies, mais qui ne font pas avancer le débat.

F. DUCHÉ : Merci Christian. Je vais être très rapide, mais c'est typiquement ce que j'expliquais tout à l'heure, on est typiquement dans le Nimby, dans une forme de rejet. Avec ce type de débat vous avez, vous et les gens qui vous écrivent vos papiers etc... ravivé tout le débat sur le nucléaire. Ça ne me gêne pas que l'on recrée des centrales nucléaires pour reproduire de l'électricité sur le territoire Français, ça ne me gêne pas. Mais vous ne faites pas progresser la cause parce que ce discours sur le méthaniseur et sur le digestat, j'entends la même chose sur l'éolien, j'entends la même chose sur le photovoltaïque. C'est-à-dire qu'on ne peut jamais rien faire. Et donc on multiplie les choses, vous êtes dans une forme de rupture, en complet décalage avec les attentes de la société sur ces sujets-là. Et on ne fait pas progresser le sujet, évidemment il y a des réserves, il y a des contrôles, la mission régionale a certainement rendu un avis. Nous au conseil

municipal on nous demande quoi ? de donner un avis sur de l'épandage, entre épandre des boues de station d'épuration ou des boues de digestats, je préfère les boues de digestats, parce que je sais qu'elles sont certainement plus contrôlées. Je préfère qu'ils étalent des boues de digestats que des boues de station d'épuration qui à mon sens présentent beaucoup plus de difficultés. Mais cela est un vrai débat philosophique, mais à un moment il faudra bien savoir ce que l'on veut faire dans ce pays. Tout projet aujourd'hui est soumis à contestation, tout projet sur les ENR est soumis à contestation et tout projet de réduction de consommation électrique, on mettra ça aussi à un moment au débat sur la réduction de la pollution lumineuse sur la trame noire ; vous verrez que ce débat-là vous ne porterez pas non plus parce que vous direz, à non ce n'est pas possible, on ne peut pas couper les lumières dans les quartiers parce que vous aurez aussi des gens qui s'y opposeront.

Donc à un moment je ne sais plus quoi faire sur les histoires d'énergie renouvelable, parce qu'il n'est plus possible de convaincre qui que ce soit, de quoi que ce soit. Après tout, la seule énergie qui fonctionne bien qui est certes polluante mais sur le produit final, cela reste le nucléaire et au moins on avait une autonomie, et on ne dépendait de personne quand on avait une centrale nucléaire qui fonctionnait dans ce pays.

F. VAUTHRIN : Je vous réponds rapidement, on a proposé une abstention, on n'est pas dans une opposition.

F. DUCHÉ : Une abstention c'est la pire des formes.

F. VAUTHRIN : On vous fait part d'un certain nombre de réserves par rapport à ce projet et aux risques que cela peut impliquer et aux contrôles qui sont dessus et au dossier que vous nous avez fourni. On n'est pas dans une opposition stricte ni à la méthanisation, ni à l'épandage des digestats.

F. DUCHÉ : Votre position ne me gêne pas, votre abstention ne sert à rien. Il vaut mieux être pour ou contre parce que ça c'est au moins une volonté politique de dire quelque chose. L'abstention c'est que vous essayez de faire plaisir à tout le monde ; ceux qui sont autour de vous et qui vous disent c'est n'importe quoi, il ne faut pas faire comme ça etc... vous ne répondez à rien, on est pour ou on est contre. On a envie de développer l'ENR ou on n'a pas envie de développer l'ENR. Autant je me suis battu sur certain sujet comme Terralys à l'époque cela ne m'a posé aucune difficulté parce que je ne croyais pas un seul instant à ce projet, je pensais qu'il était détestable. Biogaz cela fait des années que ça existe à Gaillon, je pense que vous ne connaissait même pas l'entreprise, que vous ne l'avez jamais visité, que vous ne savez pas si elle produit des odeurs ou pas pour l'environnement à côté. Tout cela on l'a vérifié avant et d'ailleurs, le directeur de Biogaz a invité les membres du Conseil Municipal qui souhaiteraient visiter son installation à se rendre disponible, on peut vous organiser la visite pour que vous alliez vous rendre compte et poser toutes vos questions. J'en ai marre que les gens me racontent des trucs, on est dans un cours de sciences naturelles un peu plus élevé qu'en 3^{ème}. Mais honnêtement ça fait avancer le débat ? Je n'en suis pas convaincu.

C. LEPROVOST : Juste une question : M. VAUTHRIN que s'est-il passé en 2019 chez Biogaz ?

F. VAUTHRIN : Je ne sais pas.

C. LEPROVOST : En 2019, chez Biogaz il y a eu des fuites, le Préfet de l'Eure a mit une injonction pour que des réparations soient faites, je pense qu'en 2022, si le Préfet de l'Eure autorise Biogaz à épandre ces digestats, c'est que, il y a eu des erreurs effectivement en 2019, je ne connais pas M. le directeur, à votre différence je l'ai appelé, parce qu'il y a des questions qui m'intéressaient. Dont une que vous n'avait pas posée : ils parlent de graisses industrielles, vous savez ce que c'est des graisses industrielles ? Ce sont des graisses animales, se sont des graisses de l'industrie agro-alimentaire, ce n'est pas des graisses de camion ou de chose comme ça. Je suis allé plus loin que dans le dossier de Biogaz ou dans le dossier du Préfet. C'était mon boulot parce que je savais que c'était un sujet polémique. J'en mange depuis 2 ans maintenant de ce genre de chose.

F. DUCHÉ : L'épandage de fumier de poule a d'autres inconvénients et tu n'as pas parlé de la façon de répandre le digestat qui n'est pas une espèce de pelleteuse qui balance de la « merde » partout, pardonnez-moi pour le terme.

Je n'essaierai pas de vous convaincre sur le sujet. J'entends votre abstention on va passer au vote sur cette délibération. Il n'y a pas de vote, tout ça pour un avis. S'il n'y a pas de vote il n'y a pas d'abstention alors. Merci de nous avoir donné votre avis François.

Je vous prie de m'excuser, cela m'énerve, parce que je sens que ce dossier des ENR on n'avance pas dessus et on arrive plus à convaincre les populations de l'utilité. Autant je m'interroge beaucoup sur l'éolien parce que je ne suis pas convaincu, autant vous parleriez du modèle économique, du rachat par ENGIE du gaz, je peux comprendre ce modèle économique un peu biaisé et qui sont bizarre. Mais je n'arrive pas à comprendre comment on va faire pour faire avancer le sujet des énergies renouvelables dans ce pays. Et personne ne parle de l'hydro-électricité parce que quand on parle d'hydro-électricité on nous parle de passe à poisson, les saumons qui remontent la Seine, c'est bien connu que les saumons remontent la Seine depuis très longtemps, mais ils ont été mangés par les silures. Voilà on ne trouve aucune solution. Je vois mon PCAET et je peux entendre la réflexion de Martine SEGUÉLA, mais je vous renvoie à ce que vous avez dit tout à l'heure, où effectivement être à 40 ou 50% d'ENR à l'aube de 2040 ce n'est pas gagné, parce qu'il n'y aura pas de projet et que personne ne les montera.

Vote à la majorité des voix (4 abstentions)

N°2022-06 – Convention de mise à disposition d'un terrain sur la ZA

Le rapporteur rappelle que la commune est propriétaire de terrains sur la Zone d'Activité de la Marguerite. Parmi ces terrains, une partie de la parcelle cadastrée section ZH 192 d'environ 2 500 m² est disponible à ce jour.

La zone d'activité ayant été transférée à la Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération dans le cadre de la compétence développement économique, celle-ci a sollicité la commune afin d'en disposer via une convention de mise à disposition.

En effet, le bénéfice de cette parcelle pour SNA lui est nécessaire dans le cadre de son projet d'électrification de ses quais croisières. Un accueil est en cours de conclusion entre l'agglomération et Monsieur BLIER et CONTANT pour installer un transformateur sur une partie de leur terrain au Petit-Andely. Monsieur BLIER pourrait bénéficier gratuitement de la parcelle mise à disposition par la ville à l'agglomération.

La Zone d'Activité est située au Plan Local d'Urbanisme en zone U, secteur Uc. A ce titre, toutes les activités susceptibles d'engendrer des nuisances incompatibles avec la santé et l'environnement urbain existant et à venir sont interdites.

Vous trouverez en annexe le projet de convention à conclure pour trente ans, à titre gratuit.

Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition la partie de terrain matérialisé sur le plan annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L2211-1 du Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention et le plan de localisation du terrain annexés ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires générales, dynamisation commerciale du 10 février 2022 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances du 21 février 2022 ;

Considérant que rien ne s'oppose à cette mise à disposition ;

DECIDE

Article 1 : DE METTRE A DISPOSITION par convention à titre gratuit pour une durée de trente ans une partie du terrain cadastré section ZH 192p d'une superficie d'environ 2500 m² à Seine Normandie Agglomération.

Article 2 : D'AUTORISER LE MAIRE OU SON ADJOINT DÉLÉGUÉ à signer la convention annexée.

Article 3 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure ainsi qu'au Président de la Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération.

Vote à l'unanimité

II – FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

N°2022-07 – Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Rapport d'Orientation Budgétaire est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité (analyse rétrospective).

Ce débat doit en effet permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

Vu la présentation du projet de rapport à la commission des finances lors de sa séance du 21 février 2022,

CONSIDERANT qu'un Débat sur les Orientations générales du Budget est obligatoire dans les Villes de 3 500 habitants et plus,

CONSIDERANT que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

DECIDE

Article 1 : PREND acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2022.

Article 2 : DIT que la présente délibération sera transmise au Préfet du Département de l'Eure et à Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération.

F. DUCHÉ : Merci Monsieur le Directeur pour la présentation du rapport d'orientations budgétaires. C'est

ce qui structure tout de même l'activité de la collectivité tout au long de l'année. Sans faire d'auto satisfaction, je note simplement quelques chiffres. Nos ratios structurels que sont la CAF brute, la CAF nette, la capacité de désendettement qui sont, comme vous l'avez rappelé positifs, et la CAF nette je crois que l'on peut compter sur les doigts d'une seule main le nombre de fois sur les 25 dernières années où la CAF nette était positive. En revanche il ne faut pas se leurrer nous sommes quand même sur une fragilité structurelle du budget municipal. En cela vous voyez bien, les problématiques et les premiers graphiques qui vous ont été présentés sur la moyenne des bases fiscales par habitant sur la commune montrent bien que nous avons des bases qui sont inférieures aux moyennes de la strate et donc un taux qui est plus élevé. Évidemment la collectivité et le conseil municipal n'ont de pouvoir que sur le taux et pas sur la base. Il appartient donc au gouvernement, je le dis et le crois chaque année et je le redirai encore, de retravailler sur la base et sur ce qu'on appelle les monographies communales des valeurs locatives pour pouvoir récompenser les choses. Ce qui permettrait de redonner de la capacité à la collectivité. Mais on est sur une vraie fragilité structurelle. Néanmoins à travers la lecture du document qui vous a été présenté ce soir, on voit qu'avec un emprunt entre 1 et 1.2 millions cela nous permet d'avoir tout de même un effet levier jusqu'à 2.5 millions de capacité à investir.

Je vais répondre tout de suite à la question que vous me poserez en fin de séance ; vous me demandez quand est-ce que l'on va vous rendre compte de l'étude qui a été menée ? Bien entendue elle sera rendue compte ici, mais avant de rendre compte de l'étude qui a mis du temps, notamment lié au COVID, nous avons une première restitution, il restait quelques paramètres que nous souhaitons voir évoquer mais je présenterais avant au collège des adjoints et à la majorité la restitution et les choix qui sont à faire à travers le plan pluriannuel d'investissement, avant que nous puissions vous les présenter pour faire des choix. Parce qu'il y aura choix à faire dans les différents investissements que nous aurons à faire dans les, au moins 4 prochaines années, mais je serais tenté de vous dire, quand je regarde les prémices de restitution de l'étude, je serai tenté de vous dire dans les 20 à 30 prochaines années. Sur la collectivité compte tenu des enjeux financiers colossaux qu'il y a à cela. Deuxième point, qui est aussi important me semble-t-il, c'est qu'aujourd'hui il y a une part que je ne connais pas, que je ne maîtrise pas et qui est la capacité aux autres institutions à accompagner la collectivité. Notamment en ce qui concerne la région, puisque des dispositifs d'accompagnement de la contractualisation ne sont toujours pas rédigés au niveau régional. Je profite de la présence du conseil régional dans la salle, même s'il est dans l'opposition, mais je l'ai dit au président MORIN donc vous pourrez lui répéter en disant qu'il va falloir à un moment qu'on se mette autour de la table pour savoir ce que la région va co-financer avec les autres partenaires pour qu'on puisse programmer les choses. Je l'ai eu il y a une dizaine de jours au téléphone il m'a dit qu'on serait, conformément à ce qu'il a toujours dit, à partir de 2023 sur une nouvelle génération de contrat avec les collectivités. Il est important que l'on sache aussi ce que l'on va pouvoir mobiliser, comme il est important aussi que nous sachions ce que le département va faire. En ce qui concerne le Département, comme c'est moi qui suis à la manœuvre sur les dispositifs de financement, je maîtrise un peu plus les choses sur ce sujet-là, et on aura des dispositifs qui seront opérationnels dès 2022 pour les collectivités locales. Donc un budget qui est en demie teinte. Je suis content des ratios que je peux avoir sur les ratios de structure, parce que ce sont des ratios extrêmement important, vérifiés par les banques et qui nous laissent une capacité, mais quand je vois l'ampleur de la tâche et les travaux à réaliser, on a parlé de Saint Sauveur, la Collégiale, la restauration de l'Orgue va coûter beaucoup d'argent si le secteur privé ne s'y met pas et s'il n'y a pas la fondation du patrimoine derrière, les écoles ont besoin de travaux important et à faire des choix aussi sur un certain nombre d'établissements, je ne vous parle pas des gymnases, vous les connaissez aussi bien que moi qui sont à faire. Mais là on est tout de suite, dès que l'on touche à ces objets, que sont écoles ou équipements sportifs on est tout de suite à 2-3-4 millions d'euros. Vous comprenez bien qu'il n'est pas possible aujourd'hui dans l'état actuel du budget 2022 de présenter ces prix-là tant que je ne connais pas les co-financements et en plus on est sur un trend aujourd'hui de la commande publique où tous les marchés ont pris entre 50 et 60% de valeur en plus, compte tenu des problématiques sur les matériaux, le fer etc... Donc en plus on a des coûts qui sont beaucoup plus élevés qu'il y a encore quelques années sur la construction. Voilà ce que je voulais vous dire en guise de conclusion ; remercier le Directeur Général des

Services et des services de la collectivité, la directrice financière, du très bon travail qui a été fait sur ce budget et sur l'orientation budgétaire. C'est vraiment un travail du quotidien de gérer les factures, de gérer la trésorerie et de gérer la commande publique et je voulais au nom du conseil municipal en profiter pour vous remercier collectivement de votre investissement sur ces sujets-là qui font que nous pouvons aussi faire de l'investissement aujourd'hui.

M. SEGUELA : Ce que l'on va voter ce soir c'est le fait que ce débat a bien eu lieu. Donc on reviendra sur les aspects financiers du budget lors de la séance du 29 mars. Nous sommes d'accord, ce budget est en demie teinte, il montre une fragilité de la collectivité donc sur ce point nous sommes d'accord. Nous sommes aussi un peu étonnés c'est vrai qu'on emprunte 1.2 millions d'euros encore cette année en 2022 qu'on était à 7.9 d'encours et on va forcément à un moment donné augmenter les fameuses années qu'il nous faudra pour se désendetter. Vous avez dit tout à l'heure, Mr DOIZY qu'il fallait être vigilants, effectivement nous appelons de tous nos vœux cette vigilance, parce qu'elle est importante pour notre collectivité. Après j'aimerais revenir un petit peu sur les orientations budgétaires qui sont aussi les choix politiques que vous faites pour la ville. 2022 cela va être l'année du retour des animations dans la ville et là je crois que l'on peut être tous et toutes que ravis. On peut remercier d'ores et déjà toutes les associations, tous les bénévoles, l'OCLA qui vont participer à cette animation, on en a bien besoin. Le soutien de la mairie aux associations on en a bien besoin aussi. On voit se maintenir les activités habituelles donc c'est bien, il y a quand même un point sur lequel nous avons été agréablement surpris, c'est la reprise du forum des associations, qui existait il y a quelques années de cela. La foire à tout on est bien sur ravi. Je voulais parler de Été en Seine, ce qu'été en Seine nous a montré c'est que c'était une manifestation vraiment intéressante, avec tous ces bambins qui s'amusaient beaucoup. Ce qu'été en Seine nous a montré c'est que les activités nautiques dans le port de plaisance des Andelys, ça pouvait être attractif et qu'elles y avaient toute leur place. Donc j'aimerais que dans cette collectivité, malgré ses difficultés budgétaires ou sa fragilité on se penche sur le devenir du port de plaisance.

F. DUCHÉ : J'attends vos propositions de financement Madame SEGUELA. J'ai déjà répondu moult fois à votre questionnement sur le fonctionnement du Port de plaisance, je ne vais pas le refaire ce soir. Mais si vous avez, et je vous le dis très sincèrement et très honnêtement, une solution miracle pour imprimer de l'argent magique, surtout n'hésitez pas à me la donner. Gouverner c'est arbitrer en permanence et donc je vais refaire cette explication parce qu'il y a un nouveau membre.

M. SEGUELA : Vous avez dit tout à l'heure à Monsieur BEN BACHIR qu'il ne fallait pas se couper la parole ça fonctionne un peu comme ça.

F. DUCHÉ : Vous savez bien je suis un grand démocrate. J'ai déjà donné les chiffres j'ai d'ailleurs les études qui ont été faites par la Municipalité dans laquelle vous étiez maire adjointe à l'époque. 850 000€ pour désenvaser le port de plaisance. Ce n'est pas moi qui ai trouvé des traces d'hydrocarbure et qui demande à ce que l'on mette les choses dans une décharge de classe. 1. 850 000€ en investissement quand vous n'êtes pas en capacité d'avoir une réflexion globale sur les différentes écoles, les différents stades, je dis aujourd'hui que je n'ai pas les moyens de payer une danseuse qu'est le port de plaisance par rapport au gymnase Henry Boyer ou par rapport au gymnase Houssay. De l'autre côté c'est tout. Si j'avais les moyens et si un généreux donateur, un milliardaire Russe venait à décéder et à faire un leg à la collectivité nous cédant ainsi quelques millions d'euros, je vous promets que une fois après avoir fait tous les travaux dont nous avons besoins, je vous ferai le Port de plaisance également.

M. SEGUELA : Je vais déborder un petit peu sur SNA. Avec SNA on a réaménagé une partie du Port de plaisance de Vernon. On les a quand même bien aidés sur Vernon.

F. DUCHÉ : Je ne peux pas vous laisser dire cela ce n'est pas vrai. Les seules choses qui sont faites à Vernon, croyez-moi je préside l'agglomération et je suis le garant de l'équité territoriale de cette agglomération. Il y a eu un sujet à un moment, effectivement, de prise en charge du dés-ensablement du port qui a été refusé par moi, parce que je ne veux pas rentrer là-dedans et ce n'est pas de la compétence de l'agglomération. Nous gérons les infrastructures pour l'appontement des paquebots fluviaux, donc il y a effectivement des investissements en cours aujourd'hui les appontements des croisiéristes comme ils sont fait également aux Andelys.

M. SEGUÉLA : Alors supprimez à SNA dans les APCP ce qui concernent les Ports de plaisance. On est tout à fait prêt à réfléchir ensemble et à trouver des solutions éventuellement qui pourraient exister pour ce port. Il y a un moment donné ce qui était assez magique c'était de voir de l'aviron, des petits optimistes, c'est sympa.

F. DUCHÉ : Quand on a les moyens on peut se payer les Maldives, quand on n'a pas les moyens on va à Lille chez Maurice et pas à l'île Maurice. C'est juste la grande différence qu'il faut avoir. La collectivité ne peut pas prendre les moyens de vivre au-dessus des moyens qu'elle n'a pas. Je n'engagerais pas la collectivité dans quelque chose qui n'a aucune rentabilité économique et vous le savez comme moi, après on peut avoir, et c'est certainement ce qui fait notre grande différence philosophique entre les deux ; c'est que vous pensez vous que c'est aux contribuables de financer des activités sur le port ; et moi je pense que c'est aux utilisateurs de financer l'activité dans laquelle ils sont.

M. SEGUÉLA : Vous savez très bien qu'un Port de plaisance ça ne peut pas être que financier...

F. DUCHÉ : Il y a des Ports de plaisance qui ont été complètement supprimé, à La Mare Sous Venables il est totalement supprimé.

F. HEYTENS : Le port il va falloir régulièrement remettre de l'argent dedans pour désenvaser, c'est mal foutu il ne sert à rien, ça reviendra tout le temps. C'est un truc qui a été mal foutu.

M. SEGUÉLA : Monsieur HEYTENS, je n'ai jamais dit qu'il était bien fait, je connais parfaitement le sujet et je pense qu'à un moment donné Monsieur le Maire a fait une proposition, que nous puissions en discuter, je ne vois pas pourquoi on ne le ferait pas.

F. DUCHÉ : Je n'ai aucune difficulté nous avons toutes les études parce que si vous pensez un seul instant que promoteur, en tant qu'institution départementale, de la Seine à vélo, je suis heureux de voir le port dans l'état dans lequel il est, c'est que vous n'avez pas compris la philosophie qui m'animait dans le bien-être et l'environnement et la préservation que je souhaite avoir sur le Petit Andely. Mais néanmoins aujourd'hui, le port n'appartient pas à la collectivité, il appartient aux voies navigables de France. Si vous me trouvez un responsable des Voies Navigables de France qui ne change pas toutes les 3 semaines, avec qui vous pouvez avoir un discours établi correct etc... Vous me le dites puisque vous avez peut-être plus de moyens, un carnet d'adresse plus fourni que le mien, vous avez peut-être des gens que vous connaissez mieux chez VNF. Je les ai tous essayé, je n'ai jamais le même interlocuteur et c'est toujours très compliqué avec eux. À un moment ce port de plaisance il est comme ça, cela ne me satisfait pas, je ne vais pas vous dire le contraire, là-dessus on est d'accord. Mais je ne sais pas trouver d'autres solutions. Il y a des projets qui sont en cours, qui ne sont pas encore aboutis, qui ne sont pas mûrs, de réinstallation de réflexions autour de l'aménagement du port, par des opérateurs privés. Je laisse murir et mûrir le sujet aujourd'hui pour voir dans quelle mesure on pourrait avoir quelque chose qui ressemble à autre chose qu'aujourd'hui, qui ressemble à une forme, je vais être horrible, une forme d'égout à ciel ouvert. Mais quelque part ça me fait penser à ça quand je vois le niveau de l'eau et la vase qui est juste en dessous. Je ne suis pas satisfait de cela, mais à un moment je ne sais pas mettre 850 000€ sur ce sujet-là.

M. SEGUÉLA : Essayer d'éviter que la Frappadingue utilise l'eau du port pour remplir la piscine qu'ils mettent sur la place Michel, comme cela ça laissera un peu d'eau. Enfin après on peut se baigner dans l'eau vaseuse. C'est ce qu'ils ont fait l'année dernière.

Deuxième chose importante, c'est quand on lit les orientations Budgétaires de 2022, j'ai l'impression que c'est quand même une session de rattrapage. Pourquoi ? Et pas une session de rattrapage liée au Covid, mais une session de rattrapage liée à vos choix politiques. L'accessibilité dans cette enceinte c'était un agenda fixé par Mme HAMOT pour que nous puissions rendre accessible la ville. C'était votre première adjointe sur le mandat précédent. Les travaux des écoles on parle de la phase 2 de la toiture de l'école Georges Pompidou. Mr Delacourt Eric nous avait présenté les différentes phases déjà durant la première mandature. Là on rattrape ce qu'on n'avait pas fait lors du mandat précédent c'est ce qu'on constate. Et vous l'avez dit tout à l'heure, il y a un bâti assez fragile un bâti assez vieillissant et en fait ce bâti va nécessiter beaucoup d'investissement. Et c'est sûr que quand on voit en 2022 qu'il y a 60 000€ seulement qui reste pour les écoles et très peu pour les gymnases puisqu'on est à 100 000€ ça fait très peu, même si

ça peut nous paraître à nous avec notre salaire ou notre retraite beaucoup en fait c'est très peu. Des projets on en a eu ou entendu, par exemple comme la fusion de Robert Debré et Jean-Pierre Blanchard mais là aussi on est en attente. Donc là cession de rattrapage par rapport au mandat précédent. Concernant le lavoir de la Madeleine, c'était un projet de 2017 donc c'est bien qu'on y arrive en 2022. Moi je suis enfin ravie de voir des études sur les problèmes de structure de Saint Sauveur et de l'orgue parce que c'est un serpent de mer depuis longtemps et je suis d'accord avec vous parce que ça va coûter très cher, mais je suis ravie de les voir dans ces orientations budgétaires. Enfin il y aura des études sur la voirie et les berges du boulevard Néhou parce qu'effectivement on constate de plus en plus des dysfonctionnements sur cet espace et que c'est complexe. Donc en fait cession de rattrapage en 2022 pour des choses qui auraient peut-être pu être faites si on n'avait pas investi autant d'argent sur une place en béton. Et pour être très claire vis-à-vis de Mr Doizy et vis-à-vis de Mr le Maire vous pouvez toujours dire qu'à la ville ça coûte que 1.5 millions € quand le fond de compensation de la TVA nous sera donné, c'est quand même et ça reste de l'argent public qui vient des impôts, pas forcément que des Andelysiens, mais aussi des Andelysiens. C'est quand même un peu cela qui émane de vos orientations budgétaires et puis sur le projet environnemental qui nous est présenté on s'est beaucoup interrogé : déjà quelle ambition par rapport au PCAET que nous avons voté à SNA et que nous avons voté ici, quelles sont les mesures qui vont être prises. Il y a quand même un peu d'urgence donc le conseil environnemental nous sommes ravis, favorables et vraiment nous avons envie et nous sommes impatient d'y participer, mais à côté de ça moi j'ai relu ce qu'on a voté à SNA et ce qu'on a voté ici. Le PCAET c'était en 2040 et c'est tout près. Un territoire avec 100% d'énergie renouvelable ; une réduction de 50% de la consommation d'énergie pour 2040, avec un pallier aux environs de 40% pour la consommation d'énergie en 2030. Je m'interroge sur comment on va faire, il n'y a toujours pas de végétalisation des cours d'écoles qui est prévue et si j'ai bien compris ce que l'on m'a dit à la commission éducation, en fait on va bien mesurer la qualité de l'air mais dans une école seulement. C'est ce que j'ai compris et c'est ce qui a été dit. Donc finalement si je fais l'analyse dans vos orientations budgétaires dans un contexte de fragilité, dans un contexte d'avenir économique énergétique commercial incertain pour notre ville, et pas seulement pour notre ville. On est dans une année 2022 de transition ou de demi-teinte, de grosse demi-teinte car on est plutôt dans la session de rattrapage. Mr BEN BACHIR comme vous n'étiez pas là au mandat précédent vous allez pouvoir voir des réalisations qu'on attend depuis 30 ans et on a quand même des bâtiments scolaires et sportifs pour lesquels on attend mieux et on a quand même un besoin d'emprunt bien sûr pour faire les projets de cette ville, mais on a plombé notre budget avec une réalisation pharaonique et c'est bien cela le problème qui pèse sur nous.

F. DUCHÉ : Je suis ravi de votre commentaire, car comme d'habitude vous êtes toujours dans le commentaire jamais dans la proposition. J'aimerais que vous me proposiez un jour, que vous preniez un peu de hauteur, plutôt que de faire de l'agitation en vue des prochaines échéances électorales qui arrivent, et donc il faut que je bouge pour montrer que j'existe. J'aimerais que vous me fassiez de vraies propositions en me disant Monsieur le Maire...

M. SEQUELA : Pour la place Nicolas Poussin nous vous avons fait des propositions, vous avez voulu en écouter aucune.

F. DUCHÉ : Madame SEQUELA, je n'ai pas effectivement voulu retenir la proposition de votre fils, pardonnez-moi le seul dessin que j'ai vu c'est celui de votre fils et je suis désolé, il ne me convenait pas.

M. SEQUELA : Il ne s'agissait pas de faire ce type de place. Quand vous nous avez présenté le projet, j'ai expliqué à Monsieur DUSSART à de multiples reprises que ces palissades il n'y en avait pas besoin, qu'on pouvait les enlever qu'on pouvait mettre autre chose, ne dites pas qu'on n'a pas fait de proposition, ce n'est pas vrai.

F. DUCHÉ : Je préviens le conseil municipal, la place Nicolas Poussin on y est jusqu'en 2028, on n'y échappera pas, à chaque conseil municipal on aura le droit à la place Nicolas Poussin. Je voudrais juste vous faire la proposition suivante Madame SEQUELA, un jour peut-être avec votre équipe, avec vos colistiers, vous serez en mesure de nous faire une contre-proposition budgétaire, de me dire Monsieur le Maire, voilà comment il faut faire pour réduire la dette, pour ne pas augmenter les impôts, pour augmenter

les bases fiscales etc... Quand vous ferez cela on pourra commencer à vous écouter sur la gestion. La gestion financière de la collectivité vous savez, elle est contrainte et nous « pompe » à faire autre chose. Mais parallèlement vous êtes en train de me reprocher de faire la place Nicolas Poussin, ce que je peux entendre, mais ça c'est le choix de la majorité qui était de faire cet équipement, j'y reviendrais un peu plus tard et en parallèle vous m'expliquez qu'il faut faire le port de plaisance je ne comprends pas trop parce que 850 000 €...

M. SEQUELA : Je n'ai pas dit qu'il fallait le faire, j'ai dit qu'il fallait y réfléchir, c'est pas du tout pareil, je vous ai dit que c'était magnifique ce qu'on avait vu dessus. Il ne faut pas changer les propos qui sont tenus.

F. DUCHÉ : C'est vrai que votre environnement proche devient de plus en plus beau avec la Seine à vélo et avec la réfection de l'ouvrage d'art qui était absolument merveilleux. Vous parlez de session de rattrapage, effectivement on rattrape un certain nombre de mandats qui n'ont pas fait un certain nombre de choses. Si vous voulez on peut reprojeter la courbe de votre investissement sur le mandat précédent et la courbe de l'investissement de cette majorité.

M. SEQUELA : Est-ce que vous faites un peu d'histoire économique de temps en temps, parce que c'est fatigant, vous dites toujours la même chose, donc je vais répondre la même chose, vous savez très bien que la crise des subprimes en 2008, vous ne l'avez pas connue et nous l'avons eu et pris en pleine face avec des annuités de remboursement des mandats précédents de Monsieur GILARD où on était à un endettement qui allait jusqu'à plus de trente ans.

F. DUCHÉ : Chère madame SEQUELA je me permet de vous rappeler que j'étais dans l'opposition et que je vous ai fait retoquer 3 fois le budget par les services de la préfecture. Donc ne me donnez pas de leçon s'il vous plaît dans la gestion financière. Vous avez été particulièrement indigent à l'époque en nous critiquant, il y avait quand même l'ancien percepteur, un ancien directeur d'entreprise et quand l'ancien directeur général des services, et vous aviez quand même l'opportunité de nous donner toutes les leçons de gestion. Je regarde votre mandat, je regarde ce que nous avons fait et je peux vous dire que les Andelysiens ils ont déjà tranché sèchement aux dernières élections municipales sur ce qu'ils ont vu avant et sur ce qu'ils voient maintenant. Après qu'on ne soit pas d'accord sur la place, je vais y revenir. Sur la place, vous contesté, vous êtes en boucle, vous écrivez n'importe quoi dans les trucs que vous publiez sur les montants qui sont d'ailleurs des montants faux, ce n'est pas très grave ça fait partie du jeu politique. Je vois juste une chose : c'est qu'aujourd'hui la place elle devient l'emplacement sur lequel les commerçants veulent s'installer. C'est-à-dire qu'aujourd'hui on a eu un crémier fromager qui s'est installé, Martine a des touches sur d'autres commerces de bouches qui veulent s'installer, parce que cette place est devenue le cœur central. Que vous ne l'aimiez pas, que vous la trouviez bétonnée, les îlots de chaleurs, les gens décèdent quasiment en plein été en marchant sur la place Nicolas Poussin tellement il fait chaud ils ont l'impression d'être au Sahara, très bien je l'entends. Des fois ça me fait rire, ce n'est pas très grave, mais je vous dis ce choix-là, il est totalement assumé, je vous l'ai déjà expliqué, lorsque nous sommes arrivés en 2014 dans cette collectivité nous avons commencé par la rue Marcel Lefevre, nous avons dit que nous ferions la place et que nous irions jusqu'au cinéma, on a juste inversé on a commencé par finir le cinéma qui n'était pas totalement budgété, dans le budget que vous nous aviez laissé, qui était une grosse tatouille où il n'y a pas grand-chose derrière, où il a fallu qu'on remette beaucoup d'argent. Vous oubliez de dire le nombre de millions que la collectivité a mis dans le cinéma, 1.2 ou 1.5 millions de mémoire pour le compte de la ville, pour maintenir une activité culturelle. Peut-être que ce n'était pas important, alors qu'il n'était pas budgété. Sur l'histoire du PCAET, mais je laisserai la parole à Christian, le PCAET chère madame SEQUELA, se sont des objectifs fixés, nous devons tendre vers cet objectif évidemment si on peut y arriver. Je constate aussi une chose, et d'ailleurs vous avez des gens dans votre environnement, on en a tous d'ailleurs, qui sont dans l'injonction paradoxale sur les énergies renouvelables. C'est-à-dire que vous mettez n'importe quel projet de méthaniseur aujourd'hui sur un territoire, il ne faut surtout pas l'avoir, vous mettez un projet d'éoliennes, il ne faut pas l'avoir, vous mettez un projet photovoltaïque, il ne faut pas l'avoir ; pour toutes raisons qui sont valables, pas valables, je ne rentre même pas dans ce débat-là. Ce que je vois c'est que tout le monde propose de passer sur des énergies renouvelables mais quand on les met en place personne

ne veut les avoir à côté de chez soi. C'est un peu comme les gens du voyage, tout le monde s'extasie en disant il faut des terrains d'accueil des gens du voyage, mais il suffit de placer un terrain quelque part vous avez des levés de bouclier à peu près partout, et on est, je vous ai déjà expliqué et je l'ai expliqué dans l'agglomération ; on est tombé dans le nimbi écologique où plus personne ne veut quoi que ce soit à côté de chez soi. On est dans l'individualisme forcené, il faut que les gens prennent conscience. Et je suis un adepte et j'ai déjà tenu ce discours de la transition. Peut-être que j'ai tort mais la transition ça met du temps. Soit on met tout le monde sur des ronds-points pour faire gilets jaunes augmentation des taxes carbone ou alors on y a pas à pas et on essaye de tirer les gens vers quelque chose. Peut-être qu'effectivement, je conteste pas du tout l'urgence climatique qui nous attire, mais il faut le temps que les gens et que la société puisse l'accompagner. Ou alors après on a des méthodes plus autoritaires qui consiste à dire c'est comme ça et pas autrement, mais ce sujet n'appartient pas au niveau local, il appartient au niveau national et il sera tranché dans quelques semaines. Donc je suis assez à l'aise, j'ai essayé de vous présenter quelque chose, je veux bien comprendre que, vous faites du commentaire, au commentaire je réponds que j'attends des propositions, je note quand même que vous avez eu quand même la gentillesse de reconnaître ce soir que certaines choses avaient été faites. Vous avez juste omis de rappeler que on a eu 2 ans ou on a pas pu faire grand-chose ça s'appelait COVID, donc on a été complètement bloqué depuis 2020, que certains sujets : Mr Delacourt avait traité le problème de la toiture, entre temps la toiture qui avait été faite, la première tranche, vous le savez comme moi, ça fuyait à l'intérieur donc on s'est donné le temps de la réflexion parce que au prix d'une toiture à 265 000€, comprenez bien que je veux être certain que ça ne refuit pas à l'intérieur de l'école. Et donc les premiers essais qui ont été fait ; je vous rappelle qu'on était obligé de l'enlever, recommencer et redépenser de l'argent parce que ce qui a été mis ne convenait pas et ne tenait pas. Après si cela vous fait plaisir de dire que c'est la session de rattrapage que ce budget ne vaut rien et que nous ne servons à rien, vous en avez tout à fait la liberté ça ne me pose pas de problème. Je ne connais qu'une chose se sont les votes des électeurs. Aujourd'hui ils nous ont donné mandat nous poursuivrons jusqu'en 2028, je suis désolé de vous le dire, vous serez peut-être encore obligée de me subir jusqu'en 2028.

M. SEGUELA : Pourquoi 2028 ? C'est en 2026. Vous avez un rêve ?

F. DUCHÉ : Excusez-moi je me suis trompé, je me projetais déjà dans l'autre mandat, le troisième mandat à me subir quand on sera avec nos déambulateurs dans le conseil municipal

M. SEGUELA : J'entends ce que vous me dites. Ce que je trouve incroyable c'est que quand on vous dit qu'il y a des trucs bien, vous trouvez le moyen de dire, mais quand même quand même, et puis quand on vous dit qu'on peut vous faire des propositions et j'ai entendu Mr Dussart lorsque on était aux affaires générales nous faire la proposition de travailler sur l'espace des tours du levant, bien évidemment nous le ferons. Il nous a proposé cela à la commission des affaires générales. Après quand on demande des choses pour cette fameuse place et que l'on avait des propositions à vous faire, vous ne les avez jamais entendues. Je veux dire il ne faut pas exagérer nous plus, vous êtes un peu caricatural quand même ; et quand je dis session de rattrapage, je ne suis pas en train de regarder dans un rétroviseur sur je ne sais pas combien d'année, je suis juste en train de regarder le mandat précédant c'est-à-dire le vôtre et je vois qu'il y a certaines choses qui sont dans la session de rattrapage. Mais c'est très bien donc il n'y a pas de soucis.

F. DUCHÉ : Vous savez bien que l'histoire contemporaine est peuplée des erreurs anciennes et donc il faut parfois savoir rattraper l'histoire ancienne pour mieux pouvoir prolonger l'avenir.

C. LEPROVOST : Je rassure mes chers collègues je ne serais pas long, simplement, moi je ne suis pas madame HIDALGO, je ne fais pas de la transition écologique au forceps. Simplement sur le PCAET, c'est vrai que je n'en fais peut-être pas beaucoup de grandes phrases et grands effets comme vous pouvez le faire, mais après 1 an ½ de vote du PCAET plus de 80% des actions sont entreprises et certaines sont franchement bien entreprises. Après en termes de transition vous avez une première étape qui sera en 2025, vous pourrez toujours me critiquer en 2025, j'accepte la critique quand elle est constructive et quand elle est raisonnée. Puis en 2040 je ne serais plus là et en 2050 ce ne sera même plus le déambulateur se sera le crématorium, merci Mr le Maire, au moins je n'aurais pas besoin d'aller trop loin. Plus sérieusement,

il y a des actions qui sont entreprises, vous ne voyez pas ce qu'il se passe à l'agglo parce que vous n'y êtes pas souvent, je vous invite à venir voir les gens avec qui on travaille, à condition que vous ne monopolisiez pas la parole parce que ce sont des gens qui travaillent et ils ont...

M. SEGUELA : Il y a zéro souci, si monsieur le Président veut bien. J'ai demandé à venir, monsieur le Président m'a dit non. Donc il n'y a pas de souci, si vous m'invitez à la commission environnementale je viens. Parce que je vous rappelle que nous avons le droit d'être seulement dans une commission.

F. DUCHÉ : Si tu veux me la prendre pendant une année à l'agglo, tu peux même la garder et la prendre à domicile je n'y vois pas d'inconvénient.

M. SEGUELA : Voilà une bonne nouvelle.

C. LEPROVOST : Je ne vous ai pas parlé de venir à la commission.

M. SEGUELA : Bah si moi je veux bien, pourquoi vous ne m'invitez pas ?

C. LEPROVOST : C'est une commission où il y a une cinquantaine de personnes qui fonctionne très bien.

M. SEGUELA : Et alors ce n'est pas parce que je vais arriver qu'elle fonctionnera mal. En fait je vous fais peur...

C. LEPROVOST : J'ai vécu dans ma vie d'autres choses qui m'ont fait plus peur que madame SEGUELA...

M. SEGUELA : Si vous m'invitez je viens, quand vous me dites que je ne sais pas, je vais dans des conseils communautaires qui durent des heures ou en fait nous ne sommes que 3 à poser des questions sur 100 personnes présentes, ce qui est un peu dommage quand même, et en fait quand on pose des questions vous y répondez. J'ai regardé le PCAET et points sur lesquels vous avez avancé, oui il y en a je suis d'accord, mais maintenant j'aimerais bien qu'on puisse... invitez moi

C. LEPROVOST : Je vous ai lancé l'invitation tout à l'heure, je le redis je vous inviterais. On fera un timing serré parce que on n'a pas toujours de passer 3 ou 4 heures à bavarder mais se sera avec grand plaisir que je vous ferai une leçon de choses sur le PCAET et où nous en sommes actuellement.

M. SEGUELA : Très bien avec l'accord du Président.

F. DUCHÉ : Tout ce que vous voulez pour que ça s'arrête ce soir !

Vote à l'unanimité.

N° 2022-08 – Actualisation de l'AP/CP Place Poussin

Les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) visent à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier en cohérence avec les volets organisationnels et logistiques. Tout en apportant une plus grande transparence, ce dispositif permet d'optimiser la gestion pluriannuelle des investissements en respectant les règles de l'engagement comptable. Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification de ces AP/CP se fera également par délibération du Conseil municipal.

La création de l'AP/CP au titre de l'aménagement de la Place Poussin et du parvis de la Mairie des Andelys a été votée fin 2019. Elle a fait l'objet de plusieurs actualisations, votées le 15 décembre 2020 puis le 27

décembre 2021. Les travaux sont techniquement finalisés et réceptionnés depuis le mois de décembre 2021, et les crédits de paiement ouverts jusqu'en 2022 (ce, depuis l'APCP votée en décembre 2020) doivent permettre le règlement de toutes les dernières factures de fin de travaux en cours de réception. Néanmoins, des ajustements et des prestations complémentaires demandés par la maîtrise d'ouvrage nécessitent d'actualiser l'AP/CP telle que présentée ci-dessous :

	TOTAL	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Crédits de paiement 2022
Dépenses						
Travaux	2 975 391		194 766	597 947	1 911 430	271 249
Honoraires MOE	164 559	39 813	87 903	7 760	22 759	6 323
Coordination sécurité	5 493		1 338	1 187	2 968	
DIVERS (Veolia, Enedis, ...)	78 556		39 036	6 935	21 944	10 641
TOTAL HT	3 223 999	39 813	323 043	613 829	1 959 101	288 213
TOTAL TTC	3 868 799	47 776	387 651	736 595	2 350 921	345 856
Recettes						
DSIL	600 000		180 000	80 201	339 799	
REGION FRADT	350 000			151 564	198 436	
DEPARTEMENT FDAT	700 000			320 266	379 734	
FONDS DE CONCOURS SNA	60 000				60 000	
FISAC	50 000		50 000			
TOTAL	1 760 000	0	230 000	552 031	977 969	0
Coûts résiduels (hors FCTVA)	2 108 799	47 776	157 651	184 564	1 372 952	345 856

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) au titre de l'aménagement de la Place Poussin et du parvis de la Mairie des Andelys votée fin décembre 2019 et modifiée par délibérations du Conseil municipal des 15 décembre 2020 et 27 mars 2021

Vu l'avis favorable (1 abstention) de la Commission des Finances en sa séance du 21 février 2022,

Considérant qu'une actualisation de l'AP/CP est nécessaire pour tenir compte des ajustements de travaux et des prestations complémentaires demandés par la maîtrise d'ouvrage et ainsi clôturer l'opération

DECIDE

Article 1 : **D'APPROUVER** l'actualisation de l'autorisation de programme « Aménagement de la Place Poussin et du parvis de la Mairie des Andelys et **D'AUTORISER** l'engagement des crédits de paiement comme définis ci-dessous :

	TOTAL	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Crédits de paiement 2022
Dépenses						
Travaux	2 975 391		194 766	597 947	1 911 430	271 249
Honoraires MOE	164 559	39 813	87 903	7 760	22 759	6 323
Coordination sécurité	5 493		1 338	1 187	2 968	
DIVERS (Veolia, Enedis, ...)	78 556		39 036	6 935	21 944	10 641
TOTAL HT	3 223 999	39 813	323 043	613 829	1 959 101	288 213
TOTAL TTC	3 868 799	47 776	387 651	736 595	2 350 921	345 856
Recettes						
DSIL	600 000		180 000	80 201	339 799	
REGION FRADT	350 000			151 564	198 436	
DEPARTEMENT FDAT	700 000			320 266	379 734	
FONDS DE CONCOURS SNA	60 000				60 000	
FISAC	50 000		50 000			
TOTAL	1 760 000	0	230 000	552 031	977 969	0
Coûts résiduels (hors FCTVA)	2 108 799	47 776	157 651	184 564	1 372 952	345 856

Article 2 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure et à Monsieur le Trésorier Municipal

Vote à la majorité des voix (4 abstentions)

N° 2022-09 – Convention de financement – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que la ville s'est engagée depuis 2020 dans le déploiement du numérique dans les écoles élémentaires afin de développer les usages du numérique et favoriser les connexions avec la famille et les autres écoles.

Le projet s'articule en 3 phases :

- L'année 2020 a vu le déploiement d'écrans numériques interactifs dans les classes de grande section,
- L'année 2021 a vu la mise en place de l'ENT (Espace Numérique de Travail),
- L'année 2022 poursuivra le déploiement des outils numériques dans les classes de CM1/CM2 et les classes de moyenne section ainsi que l'équipement d'ordinateurs portables pour les professeurs des écoles. Et fin 2022 début 2023 les classes de CP/CE1/CE2 et les salles de motricités seront équipées.

Chaque phase a donné lieu à des demandes de subventions.

La collectivité a d'ailleurs été retenue fin 2021, suite à un appel à projets **lancé par le Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports**, pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

La convention, jointe en annexe, fait suite à l'appel à projets et s'intègre plus largement dans la politique de rétablissement de la continuité pédagogique et de soutien de la transformation numérique de l'enseignement dans le cadre du plan de relance économique. La convention décline les modalités de financement et de suivi d'exécution et nécessite l'engagement de la Commune par délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la consultation sur le projet « d'école numérique » de la Commission Éducation, jeunesse et démocratie participative en date du 30 septembre 2020,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances en date du 21 février 2022,

DECIDE

Article 1 : **DE VALIDER** les termes de la convention de financement annexée et d'autoriser le Maire à la signer,

Article 2 : **DIT** que la recette en découlant sera inscrite au Budget Primitif 2022, chapitre 13, article 1311,

Article 3 : Ampliation sera adressée Monsieur le Préfet de l'Eure et à Monsieur le Trésorier Municipal des Andelys.

Vote à l'unanimité.

N° 2022-10 – Demandes de subventions DETR/DSIL – Récapitulatif

Le rapporteur rappelle que dans le cadre de la programmation 2022 de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la ville a proposé plusieurs dossiers.

L'arrêté du 23 décembre 2002, dans sa version en vigueur au 20 janvier 2022, relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la DETR ou DSIL précise qu'une délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement doit être transmise.

Le tableau, ci-dessous, récapitule l'ensemble des opérations où des dossiers DETR et DSIL sont en cours d'instruction :

Type	Objet	Montant des travaux HT	Subvention demandée %	N° décision
DETR	Réfection de la restauration scolaire Marcel Lefèvre	19 833,50	40%	2021/48
DSIL	Rénovation du lavoir de la Madeleine	26 289,65	40%	2021/49
DSIL	Sécurisation des falaises	261 940,00	80%	2022/1
DSIL	Travaux de mise aux normes d'accessibilité et sécurité incendie de la Mairie	290 250,00	60%	2021/51
DETR	Opération Zéro phyto : acquisition d'une désherbeuse électrique	33 858,93	40%	2021/52
DETR	Amélioration de la couverture de défense extérieure contre l'incendie	6 463,76	40%	2021/53
DETR	Travaux de rénovation du réseau ECS du gymnase H. Boyer	14 427,90	40%	2021/54
DETR	Rénovation des salles de sports, équipements publics	112 065,51	40%	2021/55
DSIL	Mise aux normes de l'équipement sanitaire du groupe scolaire Pompidou	17 431,75	40%	2021/56
DETR	Réhabilitation des bâtiments scolaires	37 195,34	40%	2021/57
DETR	Réfection de la toiture de la maison de la famille et des solidarités	39 699,82	40%	2021/58

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que ces demandes de subventions conditionnent la réalisation des investissements,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances en sa séance du 21 février 2022,

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER la liste des opérations de travaux, d'aménagement ou d'acquisitions déclinée ci-dessus et les demandes de subventions présentées dans le cadre de la programmation 2022 de la DETR et la DSIL, en découlant ;

Article 2 : Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure et à Monsieur le Trésorier Municipal

Vote à l'unanimité.

III – RESSOURCES HUMAINES

2022-11 – Création d'un poste d'animateur

Le rapporteur rappelle que les centres sociaux sont des équipements de proximité, ouverts à l'ensemble des habitants, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale.

S'inspirant des valeurs de dignité, solidarité et démocratie, le centre social est un lieu d'initiatives, d'échanges et de rencontres.

Ateliers créatifs, rencontres sportives, évènements culturels, les activités proposées au sein d'un centre social sont très variées et accessibles à tous.

Le centre social développe ses services et ses activités en fonction d'un projet social élaboré avec les habitants, qui jouent un rôle central dans les choix et les orientations de l'équipement.

Le projet du centre social de la ville des Andelys s'articule autour de 4 axes dont un est consacré à la jeunesse.

Il a pour missions d'organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles, le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté ; de développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ; d'accroître la participation des usagers et des bénévoles et d'organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et/ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

La volonté politique est aujourd'hui de développer l'axe 3 du projet social par le recrutement d'un référent jeunesse.

Ce dernier assurera une mission socio-éducative auprès du public ciblé, jeunes de 11 à 17 ans et d'insertion auprès des jeunes majeurs dans le cadre du projet du centre social.

Le référent jeunesse :

- Élaborera, mettra en œuvre, animera et suivra les actions individuelles et collectives inscrites au projet jeunesse en s'appuyant sur les partenaires pouvant intervenir sur les domaines identifiés,
- Organisera matériellement les activités qu'il encadre ou non,
- Préparera un planning prévisionnel d'activités sectorielles et transversales,
- Accompagnera/encadrera le public de manière individuelle et collective,
- Réalisera les formalités administratives et financières liées à la gestion des activités du secteur qu'il encadrera et des actions liées à la transversalité,

- Sera garant de la sécurité du public dans le cadre de la législation établie par la Direction de la jeunesse et des Sports.

Afin de soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leurs parcours d'accès à l'autonomie, la branche Famille de la CAF a créé, au 1er janvier 2020, la prestation de service « Jeunes ».

Afin de pouvoir bénéficier d'un financement CAF, la collectivité doit se conformer aux activités décrites dans le projet Prestation de service « Jeunes ». Elles doivent rechercher l'implication active et l'engagement des jeunes dans la réalisation de leurs projets. Pour ce faire, ces actions doivent poursuivre à minima les objectifs éducatifs suivants :

- Développer la culture de l'initiative, de l'engagement et de la participation chez les jeunes ;
- Développer la citoyenneté et la prise de responsabilité des jeunes ;
- Rendre les jeunes acteurs de leurs projets et de leurs réalisations ;
- Accompagner l'autonomisation des jeunes ;
- Faciliter leur inclusion sociale et leur socialisation ;
- Valoriser les projets et réalisations des jeunes. »

Ce recrutement pourra être financé à 50 % par la CAF dans le cadre de ce dispositif. En effet, la prestation de service « Jeunes » pourra couvrir jusqu'à 50 % maximum des dépenses relatives au poste d'animateur qualifié et des dépenses de fonctionnement afférentes à ce poste (frais de déplacement et frais de formation non qualifiante), dans la limite d'un plafond de 40 000 euros de dépenses. La Prestation de service « Jeunes » est une prestation de co-financement de façon à inscrire les projets dans une dynamique partenariale et pérenniser leur fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu, le budget primitif 2022,

Vu, le tableau des emplois et des effectifs,

Vu le projet social de la ville des Andelys,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances lors de sa réunion du 21 février 2022,

Considérant la volonté de la municipalité de mener une politique en direction des jeunes dans le cadre de l'axe 3 du projet du centre social,

Considérant la nécessité de recruter un animateur territorial pour assurer les missions de référent jeunesse au centre social afin d'encadrer les jeunes andelysiens dans le cadre de l'axe 3 du projet social,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

DECIDE

Article 1 : DE CRÉER un emploi de référent jeunesse à temps complet à compter du 14 mars 2022, au grade d'animateur territorial CAT B.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant de ce cadre d'emplois.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Article 2 : DE CHARGER Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Article 3 : D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Article 4 : Ampliation faite à Monsieur le Trésorier des Andelys, et Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Eure.

Vote à l'unanimité

IV – CENTRE SOCIAL

2022-12 – Demande de subvention au réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des parents pour l'année 2022

Le rapporteur rappelle que dans le cadre du contrat de projet social CAF 2020/2023, il appartient à la Commune des Andelys via le Centre Social de renforcer le soutien à la parentalité sur le territoire.

Ce programme parentalité est divisé en deux actions :

Action n°1 : Les temps parents-enfants :

Les différents temps enfants-parents mis en place par le Centre Social se servent de supports variés pour médiatiser les relations intra familiales (créatifs, bien-être, jardin, cuisine, couture). Des ateliers sont spécifiquement dédiés aux moins de 3 ans (motricité, sensoriel, créatif).

Ces ateliers ont lieu tout au long de l'année sur les périodes scolaires (mercredi après-midi pour les enfants en âge scolaire et un lundi matin tous les 15 jours pour les moins de 3 ans) et durant les vacances scolaires (Février/Avril/Juillet/Novembre).

Deux « évènements » permettent également des propositions d'ateliers parents-enfants :

- "Un été en Seine" en juillet sur le Petit-Andelys : espace 0-3 ans, espace lecture, loisirs créatifs, relaxation, sport, culture ...

- "Un pays, Une culture" (le choix du pays se fera en concertation avec les habitants) pendant les vacances d'automne : cuisine, loisirs créatifs, culture, sport...

Action n°2 : Les temps parents-professionnels :

Le Centre Social décline différentes actions :

- **Groupe de paroles dédié aux parents d'enfants** accueillis dans le cadre de la Toute Petite Section (scolarisation des - de 3 ans à l'école Pompidou)
- **Groupe d'informations et d'échanges autour du livre jeunesse**

Reconduction de l'expérimentation menée en 2021 autour du programme "Des livres à soi". Les ateliers se font en partenariat avec la médiathèque de Vernon et la bibliothèque des Andelys.

- **Des actions en direction des parents d'adolescents**

En lien avec les établissements du 2d degré, notamment concernant la thématique de l'usage des écrans et la prévention du harcèlement via les réseaux sociaux.

- **Des actions autour du bien être des parents (relaxation, socio-esthétique)**

L'objectif étant de permettre aux parents de prendre du temps pour eux et de travailler sur leur estime de soi.

- **Temps d'écoute spécifique aux familles :**

Il s'agit d'entretiens proposés par une psychologue vacataire et l'éducateur spécialisé du Centre Social suite notamment à des orientations dans le cadre scolaire ou périscolaire, sur les temps parents-enfants ou les temps parents-professionnels. Ce sont en outre, des entretiens d'écoute et d'évaluation qui n'ont pas de visée thérapeutique (3 RDV maximum). Si nécessaire, une orientation est faite vers les services spécialisés (psychologue libéral, CMPP, médiation familiale...)

- **Mesures de responsabilisation**

Dans le cadre d'une convention avec les établissements du 2nd degré, l'éducateur spécialisé du Centre Social intervient sur l'accompagnement des jeunes et de leurs parents dans la définition de mesures et leur mise en œuvre.

- **Réseau parentalité**

Deux rencontres sont prévues en 2022. L'ordre du jour de la première rencontre sera axé sur la petite enfance.

Le budget global de ce projet parentalité s'élève à **41 958 €**

La part communale pour l'ensemble du projet parentalité est de **20 060 €**.

Les financements accordés au Centre Social pour la mise en place de ces actions proviennent en partie de la CAF de l'Eure, au titre des prestations « Animation collective famille » et « Animation globale et coordination », pour un montant de **10 686 €**, et de de l'ARS pour un montant de **1 800 €**. Le soutien supplémentaire du **Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents**, matérialisé par le versement d'une **subvention de 8 600 € (8 300 € de la CAF et 300 € de la MSA)**, permettra au Centre Social de pérenniser ses interventions auprès des familles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Circulaire CNAF 2012-013 relative à l'animation de la vie sociale,

Vu le contrat de projet 2020/2023 validé par la commission d'action sociale de la CAF de l'Eure le 4 novembre 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2019 validant le renouvellement du contrat de projet du Centre social pour la période 2020-2023,

Vu l'avis favorable de la commission Éducation – Jeunesse et Vie Démocratique en date du 4 février 2022.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances en date du 21 février 2022,

DECIDE

Article 1 : DE CONFIRMER les actions proposées dans le cadre du Fonctionnement du Centre Social en lien avec le contrat de projet 2020/2023, notamment en faveur du soutien à la parentalité.

Article 2 : DE SOLLICITER auprès du **Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents**, la subvention à hauteur de **8 600 €**.

Article 3 - Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure et Monsieur le Directeur de la CAF de l'Eure.

Vote à l'unanimité.

2022-13 – Convention de financement – Aménagement traversée Hameau de Radeval RD125

Le rapporteur rappelle que dans le cadre de l'opération de sécurité en traversée du Hameau de Radeval, une Convention de financement pour l'aménagement est établie entre le Département de l'Eure, Maître d'Ouvrage, et la Commune des Andelys.

La présente Convention a pour objet de définir les modalités d'intervention, de financement et de remise en gestion de l'aménagement.

Le coût global de l'opération intégrant les travaux de voirie est évalué à la somme forfaitaire de 460 000 € HT.

Le financement est pris en charge pour chaque partie selon la répartition suivante :

- Pour la Commune : 45 % du coût de l'opération évalué à 207 000 € HT
- Pour le Département : 55 % du coût de l'opération évalué à 253 000 € HT

Le versement de la participation communale est effectué en quatre fois et réparti sur quatre exercices budgétaires, soit quatre années civiles.

À l'issue des travaux réalisés, le Département remet la gestion et l'entretien des aménagements à la Commune des Andelys.

La convention prendra effet à compter de sa notification par le Président du Département au Maire de la Commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu, l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire, Technique et Cadre de vie lors de sa séance du 9 Février 2022,

Vu, l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances lors de sa séance du 21 février 2022,

DECIDE

Article 1 : D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention entre le Département de l'Eure représenté par son Président Monsieur Sébastien LECORNU et la Commune des Andelys représentée par son Maire Monsieur Frédéric DUCHE

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte et pièces relatifs à ce dossier.

Article 3 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure, Monsieur le Président du Conseil Départemental et à Madame la Trésorière Municipale.

Vote à l'unanimité.

2022-14 – SIEGE 27 – Procès-Verbal de la réunion du comité syndical du 27 novembre 2021 – Porté à connaissance

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.5211-47 du Code Général des Collectivités Territoriales, les procès-verbaux du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz de l'Eure (SIEGE) doivent faire l'objet d'un porter à connaissance auprès du Conseil Municipal.

Dans ce contexte, une réunion du Comité Syndical a eu lieu le 27 Novembre 2021 ; il est donc porté à votre connaissance le procès-verbal dudit Comité Syndical (cf. pièces jointes). Ce document sera également affiché en Mairie.

Le Conseil municipal,

Vu, la consultation de la Commission Aménagement du Territoire, Technique et Cadre de vie lors de sa séance du 9 Février 2022,

Vu la consultation de la Commission des Finances lors de sa séance du 21 février 2022,

DECIDE

Article 1 : **PREND** acte du procès-verbal du Comité Syndical du SIEGE en date du 27 Novembre 2021

Article 2 : **DIT QUE** la présente délibération sera affichée en Mairie.

Pas de vote

2022-15 – SVVS : Approbation du nouveau règlement de voirie

Le rapporteur rappelle que la lutte contre le stationnement anarchique, abusif, gênant ou dangereux contre les entraves à la circulation des véhicules y compris les caravanes et les deux roues sur le domaine public est aujourd'hui une nécessité.

Pour mener à bien cette mission, les véhicules en infraction doivent être enlevés et mis en fourrière à la demande exclusive de la police municipale.

La ville ne disposant pas de fourrière municipale, elle a conclu une convention avec le garage de M. POUPARDIN à GAILLON, garage agréé par la préfecture de l'Eure. Cette convention arrive à échéance le 07 janvier 2022. Il convient de la reconduire pour l'année 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'article L 2213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 325-1 du code de la route relatif aux véhicules en infractions,

Vu l'article L 325-2 du code de la route précisant que la mise en fourrière peut être prescrite, soit par un officier de police judiciaire territorialement compétent, soit par le chef de la police municipale,

Vu l'article L541-3 du code de l'environnement relatif aux véhicules à l'état d'épaves évacués comme des déchets,

Vu l'arrêté ministériel du 04 novembre 2020 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 modifié fixant les le rapporteur rappelle que le Syndicat de Voirie Vexin Seine (SVVS) a élaboré un nouveau règlement de voirie, adopté par délibération lors de la séance du Conseil Syndical en date du 1^{er} février 2022 et faisant suite à la modification des statuts approuvés par délibération du Conseil Syndical en date du 18 octobre 2021 et par le Conseil Municipal en date du 16 novembre 2021. Ce règlement, applicable à l'ensemble du territoire du Syndicat de Voirie Vexin Seine, a pour objet de déterminer les modalités d'exécution des travaux les plus courants rencontrés sur la voirie, conformément aux outils juridiques fixant les règles d'intervention technique sur le domaine public,

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le règlement du Syndicat de Voirie Vexin Seine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5210-1 et suivants, L.5211-1 et suivants, et L.5212-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil syndical du SVVS en date du 18 octobre 2021 approuvant ses nouveaux statuts ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 novembre 2021 approuvant la modification des statuts du SVVS ;

Vu la délibération n° CS/22-07 en date du 1^{er} février 2022, portant sur le règlement du Syndicat de Voirie Vexin Seine ;

Vu le règlement joint en annexe ;

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire, Technique et Cadre de Vie en sa séance du 9 Février 2022 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances en sa séance du 21 février 2022 ;

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les règles d'intervention du Syndicat de Voirie Vexin Seine ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le règlement du Syndicat de Voirie Vexin Seine tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

Article 3 : Ampliation sera adressée à Monsieur Le Préfet, à Madame la Sous-Préfète des Andelys et à Monsieur le Président du Syndicat de Voirie Vexin Seine.

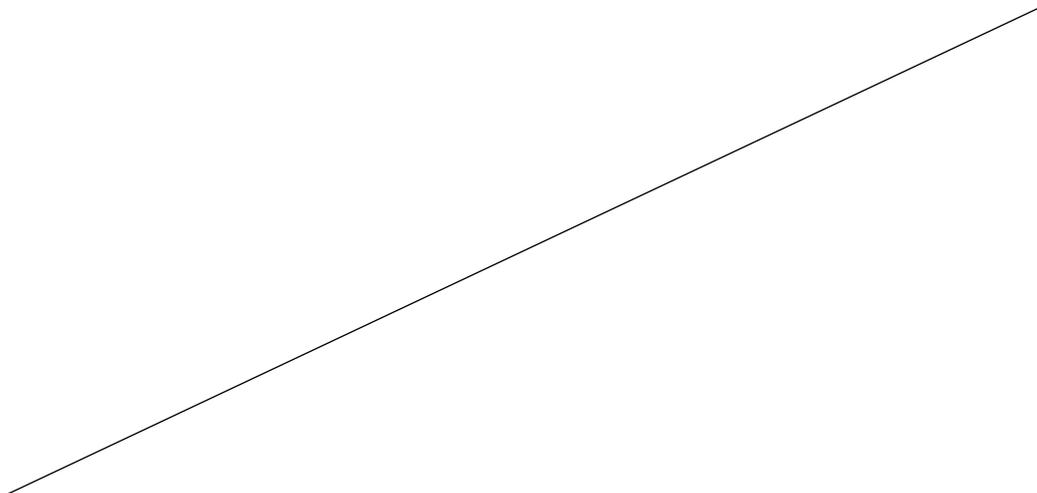
Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

M. Claude LETOURNEUR étant le Président du syndicat, il ne prend pas part au vote.

Vote à l'unanimité.

VII – COMMUNICATION : DECISIONS, REMERCIEMENTS, QUESTIONS DIVERSES

RELEVÉ DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE



REMERCIEMENTS

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES MADAME SEGUELA - GROUPE LES ANDELYS ENSEMBLE

Question 1- Quand aurons-nous les résultats de l'analyse énergétique des bâtiments communaux ?

Réponse Frédéric DUCHÉ lors des débats sur la délibération n°2022-07 – Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

Frédéric DUCHÉ.

Mme Martine VANTREESE,

M. Jean-Philippe ADAM,

M. Gérard LERATE,

Mme Sylvie GOULAY,

M. Thierry LECOUR,

Mme Armelle KRATZ,

Mme Jessica RICHARD,

Mme Colette CARON,

M. Alain DAJON,

M. Claude LETOURNEUR,

M. Christian LEPROVOST,

Mme Caroline LEDOUX,

Mme Véronique BABIN-PREVOST,

M. Willy WUYTS

M. Fabien HEYTENS,

Mme Françoise LORENZI,

Mme Christiane CHERRIER,

M. Pascal PEREAL,

Mme Martine SEGUELA,

M. François VAUTHRIN,

Mme Sandrine DA SILVA,

Mme Cyrille MIDAVEN,

M. Jérémy BEN BACHIR,